

2017-2018



RAPPORT ANNUEL DE GESTION

Photo de la page couverture
Collection Assemblée nationale du Québec.
Photographe: Christian Chevalier.

2017-2018



RAPPORT ANNUEL DE GESTION

Cette publication
est rédigée par le



Québec

750, boulevard Charest Est, bureau 300
Québec (Québec) G1K 9J6
Tél.: 418 691-5900 • Téléc.: 418 644-4460

Montréal

770, rue Sherbrooke Ouest, bureau 1910
Montréal (Québec) H3A 1G1
Tél.: 514 873-4184 • Téléc.: 514 873-7665

Internet

Courriel : verificateur.general@vgq.qc.ca
Site Web : www.vgq.qc.ca

Le rapport est disponible dans notre site Web.

Protection des droits de propriété intellectuelle du Vérificateur général du Québec

Quiconque peut, sans autorisation ni frais, mais à la condition de mentionner la source, reproduire sous quelque support des extraits de ce document, sauf s'il le fait à des fins de commercialisation. Dans ce cas, une autorisation préalable doit être obtenue auprès du Vérificateur général.

Dépôt légal – 2018

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-550-82583-8 (version imprimée)
ISBN 978-2-550-82584-5 (version PDF)



Québec, décembre 2018

Monsieur François Paradis
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement, bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

Je vous transmets le *Rapport annuel de gestion 2017-2018* du Vérificateur général. Ce rapport fait état des résultats obtenus pour l'année financière 2017-2018 en ce qui a trait aux orientations et aux objectifs du *Plan stratégique 2016-2019* et du *Plan d'action de développement durable 2017-2020*.

Il présente les réalisations des membres du personnel du Vérificateur général et les efforts qu'ils ont investis pour contribuer à une meilleure gestion des ressources ainsi qu'au contrôle parlementaire au bénéfice des Québécoises et des Québécois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

La vérificatrice générale,

Guylaine Leclerc, FCPA, FCA

Table des matières

Message de la vérificatrice générale	1
Déclaration de la vérificatrice générale	2
Rapport de validation de l'auditrice interne	3
Présentation du Vérificateur général du Québec	4
Faits saillants	9
Interventions réalisées par le Vérificateur général du Québec	11
Plaintes, dénonciations et contributions à un audit	13
Plan stratégique : résultats 2017-2018	14
Orientation 1. Agir pour un maximum d'impact	18
Orientation 2. Allier efficacité et qualité	25
Orientation 3. Se distinguer par notre expertise	29
Plan d'action de développement durable : résultats 2017-2018	32
Utilisation des ressources humaines	40
Utilisation des ressources financières	42
Utilisation des ressources informationnelles	45
Exigences législatives ou gouvernementales	46
États financiers audités	50
Annexes et sigles	69

Message de la vérificatrice générale



C'est avec fierté que je dépose le *Rapport annuel de gestion 2017-2018* du Vérificateur général. Il témoigne des efforts investis par l'ensemble des membres de l'organisation afin de réaliser notre mission, soit de contribuer activement à une meilleure gestion des ressources ainsi qu'au contrôle parlementaire. Ainsi, nous avons travaillé ardemment à atteindre les objectifs que nous nous étions fixés dans le cadre du *Plan stratégique 2016-2019* et du *Plan d'action de développement durable 2017-2020*.

En 2017-2018, nous avons terminé 222 audits. Nous avons également mené des travaux importants afin d'être en mesure de formuler une opinion sur la plausibilité des hypothèses et des prévisions présentées dans le rapport sur l'état des finances publiques que doit préparer le ministre des Finances avant la tenue de chaque élection générale.

Nous avons poursuivi nos efforts dans la dernière année pour accroître l'efficacité et la qualité de nos communications avec la population, et ce, afin qu'elle puisse connaître les résultats de nos travaux. Nous avons investi des efforts dans la conception et la réalisation de vidéos qui ont pour objectif de vulgariser nos rapports et de les faire connaître au grand public. Nous avons aussi été plus actifs dans les médias sociaux, particulièrement sur LinkedIn afin de favoriser le recrutement. Dans le même sens, nous avons poursuivi nos démarches afin de recruter de nouveaux employés, expérimentés ou non, pour consolider notre équipe actuelle et nous permettre de réaliser davantage de mandats.

Cette année a aussi été marquée par le 150^e anniversaire de la création de la fonction de vérificateur général au Québec. Pour l'occasion, nous avons renouvelé l'image de notre organisation en actualisant son logo et nous avons diffusé des capsules présentant son histoire sur notre site Web.

Nous poursuivrons nos efforts assidus afin de seconder adéquatement les élus. Pour ce faire, nous continuerons à travailler avec les membres de la Commission de l'administration publique afin que nos travaux répondent efficacement à leurs besoins ainsi qu'à ceux de la population.

Je souhaite remercier l'ensemble des membres du personnel du Vérificateur général. Par leur dévouement et leur expertise, ils permettent à l'organisation de réaliser sa vision, soit d'être une référence et une équipe reconnue pour la qualité et l'utilité de ses travaux.

En terminant, je vous invite à lire notre rapport annuel de gestion qui comprend l'information nécessaire à la compréhension de notre mission et qui présente nos réalisations.

La vérificatrice générale,

Guylaine Leclerc, FCPA, FCA
Québec, le 30 novembre 2018



Déclaration de la vérificatrice générale

Les résultats et l'information contenus dans le présent rapport annuel de gestion sont sous ma responsabilité. Celle-ci porte sur l'exactitude, l'exhaustivité et la fiabilité des données, de l'information et des explications qui y sont présentées.

Tout au cours de l'année financière, des systèmes d'information et des mesures de contrôle fiables ont été maintenus de manière à assurer la réalisation des objectifs fixés dans le *Plan stratégique 2016-2019* et le *Plan d'action de développement durable 2017-2020*.

Le *Rapport annuel de gestion 2017-2018* du Vérificateur général du Québec :

- décrit fidèlement la mission, le champ de compétence, les valeurs et les orientations stratégiques ;
- présente les objectifs, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats ;
- présente des données exactes et fiables.

L'auditrice interne a évalué le caractère plausible des résultats, des explications et de l'information présentés dans le rapport annuel de gestion, et a délivré un rapport de validation sur cette information.

À mon avis, l'information contenue dans le *Rapport annuel de gestion 2017-2018* correspond à la situation et est fiable.

La vérificatrice générale,



Guylaine Leclerc, FCPA, FCA
Québec, le 30 novembre 2018

Les membres du comité de direction au 31 mars 2018

Lyne Bergeron, CPA, CA, ASC
Chef de cabinet

Marcel Couture, CPA, CA
Vérificateur général adjoint

Jean-Pierre Fiset, CPA, CA
Vérificateur général adjoint

Serge Giguère, CPA, CA
Vérificateur général adjoint

Paul Lanoie, Ph. D.
Vérificateur général adjoint
et commissaire au développement durable

Christine Roy, CPA, CA
Directrice générale par intérim

Rapport de validation de l'auditrice interne

Madame Guylaine Leclerc
Vérificatrice générale

J'ai procédé à l'examen des résultats, des explications et de l'information présentés dans le rapport annuel de gestion du Vérificateur général du Québec pour l'année 2017-2018, qui s'est terminée le 31 mars 2018, à l'exception des états financiers, dont la responsabilité de l'audit a été confiée au cabinet MDCB CPA S.E.N.C.

La responsabilité de l'exactitude, de l'exhaustivité et de la divulgation de ces données incombe à la vérificatrice générale. Ma responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information, en me basant sur les travaux que j'ai réalisés au cours de mon examen.

Mon examen s'est appuyé sur les Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne, élaborées par The Institute of Internal Auditors (Institut des auditeurs internes). Mes travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie. Cet examen ne constitue pas un audit.

Au terme de mon examen, je n'ai rien relevé qui me porte à croire que les résultats, les explications et l'information contenus dans le *Rapport annuel de gestion 2017-2018* du Vérificateur général du Québec ne sont pas, dans tous leurs aspects significatifs, plausibles et cohérents.

L'auditrice interne,



Nadia Giguère, CPA auditrice, CGA
Québec, le 30 novembre 2018

Présentation du Vérificateur général du Québec

Sa mission

Le Vérificateur général du Québec a pour mission de contribuer, par ses audits et ses autres travaux, à une meilleure gestion des ressources ainsi qu'au contrôle parlementaire, au bénéfice des citoyennes et des citoyens du Québec. Ses activités sont encadrées par la *Loi sur le vérificateur général*, adoptée en juin 1985.

Ses clients

Le Vérificateur général est au service exclusif de l'Assemblée nationale et collabore étroitement avec les commissions parlementaires, plus particulièrement avec la Commission de l'administration publique (CAP).

Son mandat

Pour réaliser sa mission, le Vérificateur général mène des audits législatifs. Ceux-ci sont composés des audits financiers, des audits de performance et des audits de conformité. Le Vérificateur général doit aussi formuler son opinion sur la plausibilité des hypothèses et des prévisions présentées dans le rapport préélectoral que doit préparer le ministre des Finances avant la tenue de chaque élection générale.

Audit financier

L'audit financier comprend l'audit d'états financiers et d'autres informations financières. Il a pour but de fournir l'assurance raisonnable que les états financiers ou les informations sont exempts d'anomalies significatives. Dans le cadre de ce type d'audit, le Vérificateur général procède également à l'audit de la conformité avec les lois, les règlements, les politiques et les directives pour les opérations ayant une incidence financière significative sur les états financiers. En plus du rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers des entités auditées, un rapport contenant des recommandations est produit à l'intention des responsables de la gouvernance et de la direction lorsque des déficiences importantes ayant trait, entre autres, aux contrôles internes sont relevées.

Audit de performance

L'audit de performance comprend l'audit de la qualité et du fonctionnement des systèmes et des procédés que l'entité emploie pour s'assurer que les ressources à sa disposition sont utilisées de manière économique, efficiente et efficace. Il inclut également les travaux suivants : les audits relatifs à la mise en œuvre de la *Loi sur le développement durable* menés par le commissaire au développement durable et les audits liés à l'utilisation des subventions accordées par les organismes publics et les organismes du gouvernement. Ces missions ne mettent pas en cause le bien-fondé des politiques et des objectifs des différents programmes.

Audit de conformité

Le Vérificateur général porte une attention particulière à la conformité des opérations avec les lois, les règlements, les politiques et les directives. L'audit de conformité s'intègre généralement à ses audits de performance ou à ses audits financiers.

Rapport préélectoral

Conformément à la *Loi sur le ministère des Finances*, le ministre des Finances publie un rapport préélectoral sur l'état des finances publiques du Québec. Ce rapport contient l'information requise par la loi, dont les hypothèses et les prévisions économiques ainsi que les prévisions des composantes du cadre financier du gouvernement. Le Vérificateur général doit donner son opinion sur la plausibilité de ces prévisions et de ces hypothèses. Cette opinion est publiée dans un rapport de certification joint au rapport préélectoral.

Son champ de compétence

Le champ de compétence du Vérificateur général se rapportant à l'audit financier s'étend aux organismes publics et aux organismes du gouvernement tels qu'ils sont définis dans la *Loi sur le vérificateur général*. Ces derniers incluent les établissements publics faisant partie du réseau de la santé et des services sociaux. Le Vérificateur général peut également auditer, à sa convenance, les états financiers des établissements publics faisant partie du réseau de l'éducation.

Pour l'audit de performance, son champ de compétence englobe, outre les entités concernées par l'audit financier, tous les organismes publics et tous les organismes du gouvernement qui ne produisent pas d'états financiers ainsi que les bénéficiaires de subventions versées par ces organismes. La décision d'entreprendre un audit de performance demeure à la discrétion du Vérificateur général, sauf dans le cas de la Caisse de dépôt et placement du Québec où une entente avec le conseil d'administration doit être conclue.

L'organisation compte sur des équipes multidisciplinaires qui lui permettent de procéder à des audits auprès de ces nombreuses entités, dont les activités touchent divers secteurs.

Son indépendance

La *Loi sur le vérificateur général* fixe le cadre légal qui assure l'indépendance de l'organisation. Ainsi, l'Assemblée nationale procède à la nomination d'une personne pour un mandat non renouvelable de 10 ans à la suite d'une motion présentée par le premier ministre et adoptée par au moins les deux tiers des membres.

Le Vérificateur général ne facture pas ses services aux organismes publics et aux organismes du gouvernement. Le financement de ses activités provient uniquement des crédits accordés par l'Assemblée nationale.

Le *Code de déontologie* du Vérificateur général intègre, entre autres, les exigences quant à l'indépendance figurant dans le *Code de déontologie des comptables professionnels agréés*. Des procédures spécifiques visant à assurer l'indépendance de chaque membre de l'équipe d'audit sont également mises en place pour chacun des audits effectués. En outre, tous les membres du personnel doivent signer annuellement une déclaration relative à l'indépendance et à la confidentialité.

En plus d'être visée par le *Code de déontologie* applicable à l'ensemble du personnel de l'organisation, la vérificatrice générale est assujettie au *Code d'éthique et de déontologie du vérificateur général désigné*. Compte tenu de ses fonctions et de son statut particulier à titre de personne désignée par l'Assemblée nationale, elle doit maintenir un niveau élevé d'indépendance par rapport au gouvernement et aux entités auditées. À cet égard, le code impose à la vérificatrice générale des exigences éthiques et déontologiques accrues, par exemple en ce qui concerne les règles d'après-mandat. Il s'inscrit dans une démarche constante au sein du Vérificateur général, qui est de vouloir maintenir un cadre éthique et déontologique parmi les plus rigoureux. Ces deux codes sont diffusés sur le site Web de l'organisation.

Gestion des risques

Le Vérificateur général a mis à jour en 2016-2017 sa politique de gestion des risques, laquelle est arrimée à son plan stratégique. Constituée de huit risques, elle évolue selon le contexte auquel fait face le Vérificateur général. La *Politique de gestion intégrée des risques* est disponible sur le site Web de l'organisation.

Le comité de direction supervise l'application de cette politique en faisant un suivi deux fois par année des mesures d'atténuation. Les moyens mis en place visent notamment à assurer la continuité des activités d'audit et à protéger les actifs informationnels de l'organisation.

Le Vérificateur général détient une maîtrise adéquate pour cinq de ses risques et tolérable pour les trois autres. Pour certains risques, le niveau de maîtrise après l'application des mesures d'atténuation ne peut être supérieur au niveau tolérable, bien que l'organisation investisse des efforts importants à cet égard. C'est le cas pour le risque de fuite ou de divulgation non autorisée d'information confidentielle en cours d'audit, risque pour lequel il doit compter sur l'engagement et la collaboration des entités auditées et des tiers concernés.

Le Vérificateur général fait également face à un enjeu majeur, soit le maintien de l'effectif pour appliquer la *Loi sur le vérificateur général*. Cet enjeu s'applique particulièrement au secteur de l'audit de performance. Depuis plusieurs années maintenant, l'organisation consacre des efforts très importants à recruter et à maintenir en poste le personnel compétent et suffisant pour effectuer ce type d'audit. En 2017-2018, elle a réussi à maintenir son effectif en audit financier en attirant de nouvelles ressources.

Communications

Le Vérificateur général cherche à entretenir de bonnes communications avec ses divers interlocuteurs. Il est à l'écoute des parlementaires et du public. Il se rend également disponible pour expliquer le contenu de ses rapports aux médias.

De même, l'organisation encourage des communications professionnelles continues avec le personnel des entités auditées et les responsables de la gouvernance.

Le maintien d'un bon climat de travail dans l'organisation et le désir de mobiliser le personnel autour des objectifs stratégiques commandent des moyens de communication diversifiés et adaptés à la réalité organisationnelle. En effet, une bonne partie du personnel est amenée à se déplacer fréquemment dans les entités gouvernementales, ce qui pose des défis supplémentaires sur le plan des communications avec celui-ci.

Le Vérificateur général du Québec tient particulièrement à :

- optimiser ses communications internes ;
- actualiser ses outils de communication externes ;
- augmenter son rayonnement.

L'année 2018 marque les 150 ans du Vérificateur général du Québec. En effet, c'est en 1868 qu'a été sanctionné l'*Acte concernant le Département du Trésor, et les revenus, dépenses et comptes publics*, acte qui a créé le Département du trésor et le poste d'auditeur de la province.

Pour cette occasion, le Vérificateur général a actualisé son logo. Celui-ci traduit le désir de l'organisation de conserver l'aspect historique de son identité visuelle, tout en modernisant son image par des lignes simples et un design épuré.

Sondage auprès des comités d'audit

Depuis mars 2016, le Vérificateur général invite des comités d'audit, ou leur équivalent, à répondre à un sondage portant sur ses travaux et ses communications à la suite de l'audit annuel des états financiers. Cette invitation est transmise aux comités selon un cycle de trois ans et les réponses reçues demeurent confidentielles. Ce sondage comprend une vingtaine de questions regroupées sous quatre thèmes principaux :

- indépendance, objectivité et esprit critique ;
- équipe de mission ;
- communications et interactions ;
- prestation des services.

Au cours de la deuxième année de ce cycle, le Vérificateur général a demandé à 25 comités de participer au sondage, et ce, pour près d'une trentaine d'états financiers audités. De ces 25 comités, 16 (64 %) y ont répondu. Ils ont attribué une cote moyenne de 4,7 sur 5 à la question qui portait sur leur appréciation globale. L'organisation considère donc qu'ils sont généralement satisfaits de ses travaux et de ses communications à la suite de l'audit des états financiers.

Par ce sondage, le Vérificateur général vise entre autres à mettre en place des actions pour pallier les éléments nécessitant des améliorations. Compte tenu des résultats très positifs obtenus lors de la deuxième année du sondage, il n'a pas eu à entreprendre d'actions importantes. Au cours de l'année 2018-2019, il poursuivra cette démarche auprès de 28 autres comités.

Collaborations professionnelles

Le Vérificateur général collabore avec différents partenaires. M^{me} Guylaine Leclerc, vérificatrice générale, est membre du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'organisme Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada). Elle siège également au conseil d'administration de la Fondation canadienne pour l'audit et la responsabilisation, laquelle a pour mission d'encourager et de consolider l'audit de performance, la surveillance et la reddition de comptes dans le secteur public, au Canada et à l'étranger, grâce à la recherche, à l'éducation et au partage de connaissances.

L'organisation travaille également en collaboration avec les autres vérificateurs législatifs, en siégeant à différents comités du Conseil canadien des vérificateurs législatifs (CCVL). Cet organisme est voué au partage d'information et au soutien du développement continu de la méthodologie, des pratiques et de la vérification en tant que profession. M^{me} France Alain, directrice principale des services-conseils, a été présidente du Comité de la revue par les pairs du CCVL pour l'année 2017-2018.

Enfin, plusieurs employés participent à divers groupes de travail de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.

Coopérations internationales

Le Vérificateur général partage son expertise avec plusieurs organisations étrangères, principalement francophones, vouées au contrôle des finances publiques. Ses actions prennent principalement deux formes, à savoir des activités d'information et des stages.

Le Vérificateur général accueille des visiteurs pour un bref séjour dans ses bureaux. À cette occasion, les visiteurs en apprennent davantage sur les méthodes de travail ainsi que sur les résultats liés à l'audit financier et à l'audit de performance, lesquels incluent ceux touchant le développement durable. L'organisation reçoit également des stagiaires par l'intermédiaire d'un programme de développement international administré par la Fondation canadienne pour l'audit et la responsabilisation.

Faits saillants

En 2017-2018, le Vérificateur général a déposé à l'Assemblée nationale 8 rapports d'audit de performance et a réalisé 214 audits d'états financiers et d'autres informations financières. Le nombre d'audits de performance a été moindre qu'en 2016-2017, mais les missions ont été de plus grande envergure, telles que l'audit portant sur la vente d'immeubles et la gestion de baux et celui portant sur le financement des commissions scolaires, et ont nécessité un nombre d'heures de travail plus important. De plus, le tome prévu pour le mois de mars a été reporté au mois de mai 2018, ce qui a diminué de ce fait le nombre d'audits de performance terminés au 31 mars 2018.

Au cours de l'année 2017-2018, l'organisation a aussi implanté un nouveau processus de traitement des plaintes et des dénonciations. Ainsi, depuis le 18 juillet 2017, un formulaire a été mis en ligne afin de permettre aux citoyens d'effectuer une plainte, une dénonciation ou de contribuer à un audit directement sur le site Web du Vérificateur général.

Nouveauté cette année dans le rapport annuel de gestion : le Vérificateur général y a intégré la reddition de comptes du plan d'action de développement durable. Ce plan vise l'atteinte de 22 cibles touchant les dimensions économique, sociale et environnementale. Par celui-ci, le Vérificateur général veut améliorer ses travaux d'audit et ses pratiques de gestion dans ses activités quotidiennes.

Agir pour un maximum d'impact

Par ses travaux, le Vérificateur général s'assure de répondre efficacement aux besoins de l'Assemblée nationale et de ses commissions, de même qu'à ceux de la population québécoise. Ses interventions doivent porter sur des sujets à valeur ajoutée non seulement pour les parlementaires et les citoyennes et citoyens du Québec, mais aussi pour les entités qui en font l'objet.

Selon son plan stratégique 2016-2019, le Vérificateur général vise à formuler de manière plus systématique des constats ayant trait aux principes de développement durable dans ses audits de performance. Au cours de l'exercice 2017-2018, le commissaire au développement durable a formulé des constats dans 3 des 11 missions qui ne relèvent pas directement de lui.

L'année 2017-2018 a aussi été marquée par des travaux intensifs en vue de la publication du rapport du Vérificateur général sur le rapport préélectoral en août 2018. En ce sens, au 31 mars 2018, des travaux avaient été réalisés pour évaluer 41 des 43 processus sous-jacents aux prévisions budgétaires que l'organisation avait sélectionnés, soit 95% de ceux-ci. Ces travaux ont porté sur les processus budgétaires les plus importants des ministères, entreprises, organismes non budgétaires et fonds spéciaux.

Allier efficience et qualité

Dans un contexte caractérisé par l'évolution des technologies et des normes encadrant ses travaux, le Vérificateur général doit utiliser des méthodes, des outils et des processus performants et efficients. Il vise plus que jamais l'innovation dans ses façons de faire et doit saisir toutes les possibilités qui lui sont offertes.

Par exemple, un nouveau logiciel a été acquis et installé en mars 2018. Ce système fournit une vue globale des mandats du Vérificateur général et de ses ressources, en plus de fournir des renseignements sur les expertises et les intérêts des membres de son personnel. Par conséquent, il sera dorénavant plus facile de faire une meilleure adéquation entre ceux-ci et les besoins de l'organisation.

Se distinguer par notre expertise

Le Vérificateur général fait face à une concurrence accrue pour trouver les meilleures ressources humaines. Il doit offrir une expérience professionnelle à la hauteur de leurs aspirations. De plus, pour continuer de tendre vers l'excellence, il doit poursuivre ses efforts en vue de recruter des personnes dont les connaissances et les compétences répondent à ses attentes, qui sont très élevées. Ainsi, il doit pouvoir compter sur des employés en nombre suffisant, qui forment une équipe mobilisée, compétente et détenant une expertise de pointe. En ce sens, l'organisation a obtenu la certification Employeur remarquable du Bureau de la normalisation du Québec en mai 2017.

En 2017-2018, l'organisation a mis de l'avant certaines stratégies pour favoriser l'attraction et la rétention, notamment la mise en place d'un système de planification intégrée et de mobilité des ressources. Elle a aussi déployé un plan d'action visant à améliorer les pratiques de gestion qui ont le plus de valeur ajoutée pour ses employés. Par ces actions ainsi que par l'amélioration des conditions d'emploi pour les conseillers du Vérificateur général, elle vise à obtenir un effet positif sur la proportion des postes pourvus au cours des prochaines années.

De plus, une formation et des outils d'accompagnement ont été préparés pour que les professionnels réalisant des audits de performance puissent continuer à améliorer leurs façons de faire quant à l'intégration de la dimension du développement durable dans leurs travaux. Cette formation et ces outils leur ont été offerts au cours de l'année 2017-2018.

Interventions réalisées par le Vérificateur général du Québec

Le Vérificateur général mène des travaux diversifiés. Le tableau 1 présente le nombre d'interventions terminées par année. Il est à noter que ce nombre fluctue en fonction de la date d'achèvement des travaux. Certains événements, comme des regroupements d'entités, influencent aussi ce nombre.

Tableau 1 Nombre d'interventions terminées au 31 mars

	2018	2017	2016 ¹
Audit financier			
Audit d'états financiers et d'autres informations financières	214 ²	213	214
Rapport déposé à l'Assemblée nationale	0 ³	3	5
Rapport aux responsables de la gouvernance et à la direction	54	63	70
Audit de performance			
Audit courant et audit particulier	8 ⁴	18	17
Suivi des recommandations	2 ⁴	2	1
Autres travaux	5 ⁴	7	3

1. Certaines données ont été modifiées afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2016-2017.
2. Ce nombre inclut les audits des états financiers confiés à des cabinets du secteur privé, soit un total de 51 interventions. Le détail de ces interventions est présenté à l'annexe 1.
3. Les rapports *États financiers consolidés du gouvernement et autres éléments d'intérêt* et *Opinions modifiées, paragraphes d'observations et commentaires dans le rapport de l'auditeur indépendant* ont été déposés le 9 mai 2018, ce qui explique qu'aucun rapport d'audit financier n'a été déposé à l'Assemblée nationale durant la période couverte par le présent rapport annuel de gestion. En 2016-2017, ces documents avaient été déposés le 22 mars 2017.
4. La liste des interventions en audit de performance est présentée à l'annexe 2.

Quelques-uns de ces chiffres sont expliqués ci-après.

Audit financier

Le nombre d'interventions en audit financier varie d'une année à l'autre. Soulignons que certaines entités préparent plusieurs états financiers, ce qui implique la production d'autant de rapports d'audit. C'est le cas entre autres de la Caisse de dépôt et placement du Québec (70 interventions), de Retraite Québec (22 interventions) et de la Commission de la construction du Québec (12 interventions).

Application des recommandations

L'audit financier comprend l'audit d'états financiers et celui d'autres informations financières. Il inclut également l'audit de la conformité avec les lois, les règlements, les politiques et les directives pour les opérations ayant une incidence financière significative sur les états financiers. Un rapport peut découler de ces différents travaux lorsque des déficiences ayant

trait, entre autres, aux contrôles internes doivent être portées à l'attention des responsables de la gouvernance et de la direction. Au cours de l'année 2017-2018, 54 rapports aux responsables de la gouvernance et à la direction ont été produits. De ce nombre, 47 comportaient un suivi de recommandations formulées antérieurement. Les résultats des suivis sont présentés dans le tableau 2. Ils concernent les rapports transmis aux responsables de la gouvernance et à la direction d'avril 2017 à mars 2018 et portent, pour la plupart, sur les exercices clos en 2016 et en 2017. Notons que les recommandations formulées lors d'un audit financier qui ont été publiées dans un rapport à l'Assemblée nationale sont considérées, au même titre que celles qui ont été formulées lors d'un audit de performance, dans le calcul de l'indicateur 1.7.2 présenté dans la section Plan stratégique : résultats 2017-2018. Elles ne sont donc pas incluses dans le tableau 2. Au cours de l'année 2017-2018, le degré d'application des recommandations a augmenté à 73%.

Tableau 2 Degré d'application des recommandations contenues dans les rapports aux responsables de la gouvernance et à la direction

	2017-2018	2016-2017
Recommandations appliquées ¹ ou pour lesquelles les progrès sont satisfaisants ²	73 %	65 %
Nombre de recommandations ayant fait l'objet d'un suivi	154	205
Nombre de rapports	47	57

1. Une recommandation est jugée appliquée lorsque la mise en œuvre des correctifs est terminée et que les principales lacunes sont corrigées adéquatement.

2. Les progrès sont jugés satisfaisants lorsque la mise en place des correctifs est en cours et que ceux-ci devraient permettre de corriger les principales lacunes dans un délai raisonnable.

Audit de performance

En 2017-2018, le Vérificateur général a terminé un peu moins que la moitié des audits de performance réalisés au cours de l'année précédente. Différents facteurs justifient ce résultat.

D'abord, des missions de plus grande envergure ont nécessité un nombre d'heures de travail plus important. Mentionnons à titre d'exemples :

- l'audit portant sur la vente d'immeubles et la gestion de baux ;
- l'audit portant sur le financement des commissions scolaires.

Globalement, le temps moyen consacré à chaque audit a été de 7 018 heures en 2017-2018, par rapport à 5 743 heures en 2016-2017.

De plus, le tome prévu pour le mois de mars a été reporté au mois de mai 2018, ce qui a diminué de ce fait le nombre d'audits de performance terminés au 31 mars 2018.

Enfin, le nombre plus important de postes vacants au cours de l'exercice 2017-2018 a réduit les heures pouvant être affectées à des travaux d'audit de performance. Au 31 mars 2018, 19% des postes étaient vacants, comparativement à 12% l'année précédente. Le Vérificateur général poursuit ses efforts pour attirer de nouveaux employés et retenir son personnel.

Plaintes, dénonciations et contributions à un audit

Au cours de l'année 2017-2018, le Vérificateur général a implanté un nouveau processus de traitement des plaintes et des dénonciations. Ainsi, depuis le 18 juillet 2017, un formulaire a été mis en ligne afin de permettre aux citoyens d'effectuer une plainte, une dénonciation ou de contribuer à un audit directement sur le site Web du Vérificateur général.

Ce nouveau processus prévoit d'abord l'examen de la plainte, de la dénonciation ou de la contribution à un audit afin de s'assurer qu'elle concerne les fonctions du Vérificateur général prévues par la loi. Par la suite, une analyse est réalisée pour évaluer la possibilité d'élaborer un projet d'audit sur le sujet ou même, si cela est jugé pertinent, d'effectuer des travaux à court terme à l'égard de celui-ci. À la lumière des observations faites lors des travaux, l'organisation évalue si les autorités gouvernementales concernées et les parlementaires doivent être informés de ses conclusions, et ce, conformément à la *Loi sur le vérificateur général*. Par ailleurs, selon la nature de ce qui a été exprimé, il est possible que l'organisation oriente certaines personnes ayant formulé une plainte ou une dénonciation vers d'autres entités gouvernementales mieux en mesure de les aider.

Comme par les années passées, les plaintes et les dénonciations visent principalement des organismes publics et des organismes du gouvernement au sens de la *Loi sur le vérificateur général*. De plus, le Vérificateur général est soucieux d'entendre les préoccupations des citoyens portant sur l'appareil gouvernemental afin de toujours mieux orienter ses travaux. Il souhaite favoriser leur participation en leur demandant de l'informer des situations qui semblent douteuses ou contraires aux politiques et aux directives des entités incluses dans son champ de compétence. Dorénavant, les citoyens peuvent contribuer davantage à ses travaux en communiquant de l'information ayant trait aux audits en cours.

Durant l'année 2017-2018, 94 dénonciations et 30 contributions à un audit ont été portées à l'attention du Vérificateur général, pour un total de 124. Au cours de l'année 2016-2017, 154 plaintes et allégations avaient été reçues. Cette légère diminution est attribuable à la nouvelle méthode de comptabilisation du Vérificateur général des dénonciations et des contributions à un audit. Les demandes d'information ne sont plus comptabilisées. Notons également qu'aucune plainte de nature professionnelle contre un membre du personnel de l'organisation, un contractuel ou un consultant spécialiste n'a été répertoriée entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2018.

Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics

Le 1^{er} mai 2017 marquait l'entrée en vigueur de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics*. Cette loi vise à faciliter la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics et à établir un régime de protection contre les représailles. Plus encore, elle offre la possibilité aux employés d'un organisme public de faire une divulgation au sein de celui-ci.

En vertu de l'article 25 de cette loi, le Vérificateur général doit rendre compte du nombre de divulgations reçues. Au cours de l'année 2017-2018, le responsable du suivi des divulgations n'en a reçu aucune.

Plan stratégique : résultats 2017-2018

Le *Plan stratégique 2016-2019* du Vérificateur général présente les actions qu'il entend mener jusqu'en 2019. Il s'articule autour de trois orientations majeures :

- Orientation 1 : Agir pour un maximum d'impact ;
- Orientation 2 : Allier efficacité et qualité ;
- Orientation 3 : Se distinguer par notre expertise.

Tous les objectifs, indicateurs et cibles qui sont présentés dans le *Plan stratégique 2016-2019* tendent à concrétiser la vision du Vérificateur général, à savoir : une institution au service de l'Assemblée nationale ; une référence et une équipe reconnue pour la qualité et l'utilité de ses travaux.

Pour l'année 2017-2018, le Vérificateur général a atteint 67 % des cibles qu'il s'était fixées dans le cadre de son plan stratégique 2016-2019 (16 sur 24). Voici le sommaire des résultats.

Indicateur	Cible 2017-2018	Résultat obtenu	Cible			Page
			Atteinte	Non atteinte	S.o. 1	
Orientation 1 Agir pour un maximum d'impact						
Objectif 1.1 Augmenter le nombre de missions d'audit financier dans le réseau de l'éducation et celui de la santé et des services sociaux						
1.1.1 Nombre de missions d'audit financier réalisées	6 en 2017-2018	6	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	18
Objectif 1.2 Réaliser des missions d'audit de performance qui portent sur les services directs à la population						
1.2.1 Nombre de missions d'audit de performance réalisées	Chaque année, 25 % des missions, dont :	31 %	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	19
	▪ 1 dans les sociétés d'État	1	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	19
	▪ 1 dans les établissements du réseau de l'éducation ou de celui de la santé et des services sociaux	1	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	19
Objectif 1.3 Réaliser des missions d'audit de performance qui contribuent à améliorer la gestion administrative concernant plusieurs ministères et organismes						
1.3.1 Nombre de missions d'audit de performance réalisées	1 par année à compter de 2017-2018	1	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	20
Objectif 1.4. Réaliser des missions d'audit de performance en technologies de l'information						
1.4.1 Nombre de missions d'audit de performance réalisées	1 par année à compter de 2017-2018	1	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	20

1. La case s.o. est marquée d'un crochet lorsqu'il n'y a pas de cible associée à l'indicateur pour l'année 2017-2018.

Indicateur	Cible 2017-2018	Résultat obtenu	Cible			Page	
			Atteinte	Non atteinte	S.o. ¹		
Objectif 1.5 Intégrer la dimension du développement durable dans les missions d'audit de performance							
1.5.1	Proportion des missions d'audit de performance réalisées dans lesquelles le commissaire au développement durable formule ses constats	Chaque année à compter de 2017-2018, 25 % des missions	27 %	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	21
Objectif 1.6 Mener les travaux nécessaires à la formulation de l'opinion sur la plausibilité des prévisions incluses dans le rapport préélectoral dans le respect du plan de travail établi							
1.6.1	Pourcentage de processus sous-jacents aux prévisions budgétaires pour lesquels les travaux sont réalisés	95 % au 31 mars 2018	95 %	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	21
1.6.2	Formulation de l'opinion	Respect de la date fixée dans la loi	-	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	21
Objectif 1.7 Accroître l'application des recommandations							
1.7.1	Pourcentage des plans d'action reçus des entités à la suite d'un audit de performance qui respectent les exigences du Vérificateur général	80 % en 2017-2018	94 %	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	22
1.7.2	Pourcentage des recommandations qui sont appliquées ou qui ont donné lieu à des progrès satisfaisants en audit financier et en audit de performance	70 % en 2017-2018	84 %	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	22
Objectif 1.8 Maintenir la satisfaction des parlementaires à l'égard des travaux du Vérificateur général							
1.8.1	Satisfaction exprimée par les membres de commissions parlementaires sondés	Chaque année, les membres sondés se déclarent satisfaits	1 sur 1 ²	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	23
1.8.2	Nombre de rencontres avec les membres de la Commission de l'administration publique (autres que celles liées aux rapports du Vérificateur général)	2 par année	1	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	23
Objectif 1.9 Accroître l'accessibilité aux résultats des travaux du Vérificateur général							
1.9.1	Recours à des outils de communication actualisés	D'ici le 31 mars 2017 : ■ Présence du Vérificateur général dans des médias sociaux ■ Refonte du site Web ³	-	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	24
1.9.2	Achalandage du site Web	Augmentation de 20 % de l'achalandage en 2018-2019 par rapport à la période de référence	-	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	24

1. La case s.o. est marquée d'un crochet lorsqu'il n'y a pas de cible associée à l'indicateur pour l'année 2017-2018.

2. Compte tenu du faible taux de réponse, il est difficile de dire que cette cible a été atteinte.

3. La cible n'a pas été atteinte au 31 mars 2017 et, en date du 31 mars 2018, la refonte du site Web était en cours.

Indicateur	Cible 2017-2018	Résultat obtenu	Cible			Page	
			Atteinte	Non atteinte	S.o. 1		
Orientation 2 Allier efficience et qualité							
Objectif 2.1 Intégrer les meilleures pratiques dans les processus, les méthodes et les outils							
2.1.1	Nombre de processus, de méthodes et d'outils faisant l'objet d'un étalonnage et mise en œuvre d'un plan d'amélioration afférent	2 par année	3	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	25
Objectif 2.2 Utiliser les outils technologiques et adapter les méthodes de travail afin de favoriser un environnement de travail sans papier							
2.2.1	Quantité de papier consommé	Réduction par rapport à l'année 2015-2016 de 10 % en 2017-2018	Réduction de 41 %	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	26
Objectif 2.3 Optimiser la gestion des ressources et des missions par une meilleure intégration de l'information de gestion							
2.3.1	Mise en place d'un système intégré de planification et de suivi des ressources	2017-2018	Système acquis et installé au 31 mars 2018	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	26
2.3.2	Degré de respect à l'égard de la planification des ressources et des missions	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Audit financier : 80 % des missions respectant le nombre d'heures planifié ▪ Audit de performance : 80 % des missions respectant les échéances relatives aux principales étapes 	73 %	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	26
			63 %	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	26
Objectif 2.4 Maintenir la qualité des travaux du Vérificateur général							
2.4.1	Pourcentage des travaux évalués répondant aux normes de certification	100 %	100 %	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	28
Orientation 3 Se distinguer par notre expertise							
Objectif 3.1 Favoriser l'attraction, la fidélisation et la mobilité interne du personnel afin d'avoir des ressources qualifiées suffisantes pour répondre aux besoins en temps opportun							
3.1.1	Taux de maintien en poste	88 % annuellement	77 %	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	29
3.1.2	Proportion des postes pourvus en audit financier et en audit de performance	Moyenne annuelle de 95 %	89 %	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	29
3.1.3	Mise en place d'un processus optimisé d'affectation du personnel	2017-2018	En cours (le processus sera mis en place en 2018-2019)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	29

1. La case s.o. est marquée d'un crochet lorsqu'il n'y a pas de cible associée à l'indicateur pour l'année 2017-2018.

Indicateur	Cible 2017-2018	Résultat obtenu	Cible			Page	
			Atteinte	Non atteinte	S.o. 1		
Objectif 3.2 Soutenir le développement continu de l'expertise du personnel							
3.2.1	Nombre moyen de jours de formation par employé	7 jours	7 jours	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	30
3.2.2	Implantation de parcours d'apprentissage pour le personnel en audit	2017-2018	Parcours approuvé dans l'année de référence, mais diffusé en juin 2018	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	30
Objectif 3.3 Maintenir un niveau de mobilisation du personnel élevé							
3.3.1	Obtention d'une certification reconnue	D'ici le 31 mars 2019	Certification obtenue en mai 2017	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	31
Total				16	8	4	

1. La case s.o. est marquée d'un crochet lorsqu'il n'y a pas de cible associée à l'indicateur pour l'année 2017-2018.

Orientation 1. Agir pour un maximum d'impact

Par ses travaux, le Vérificateur général doit répondre efficacement aux besoins de l'Assemblée nationale et de ses commissions, de même qu'à ceux de la population québécoise. Ses interventions doivent porter sur des sujets à valeur ajoutée non seulement pour les parlementaires et les citoyennes et citoyens du Québec, mais aussi pour les entités qui en font l'objet.

Axe d'intervention : Champ d'intervention

Objectif 1.1 Augmenter le nombre de missions d'audit financier dans le réseau de l'éducation et celui de la santé et des services sociaux

Indicateur	Cible 2017-2018	Cible			Résultat 2017-2018
		Atteinte	Non atteinte	s.o. ¹	
1.1.1 Nombre de missions d'audit financier réalisées	6 en 2017-2018	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	6

1. La case s.o. est marquée d'un crochet lorsqu'il n'y a pas de cible associée à l'indicateur pour l'année 2017-2018.

Le Vérificateur général oriente ses interventions de manière à contribuer à une meilleure gestion des ressources ainsi qu'au contrôle parlementaire, au bénéfice des citoyennes et des citoyens du Québec, et ce, dans les limites des pouvoirs qui lui sont conférés par sa loi constitutive. Ainsi, tout en s'assurant de mener à bien l'ensemble de ses activités courantes, il a décidé de prioriser certains travaux.

Le Vérificateur général peut auditer, à sa convenance, les états financiers des établissements publics faisant partie du réseau de la santé et des services sociaux et du réseau de l'éducation. À cet égard, il désirait augmenter le nombre de missions d'audit financier réalisées dans ces réseaux (**indicateur 1.1.1**).

En 2017-2018, le Vérificateur général a délivré une opinion sur les états financiers de six établissements de ces deux réseaux, ce qui correspond à la cible fixée. Ces établissements sont les suivants :

- le Cégep Édouard-Montpetit (au 30 juin 2017) ;
- le Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches (au 31 mars 2017) ;
- le Centre universitaire de santé McGill (au 31 mars 2017) ;
- la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin (au 30 juin 2017) ;
- la Commission scolaire de Montréal (au 30 juin 2017) ;
- l'Institut national de la recherche scientifique (au 30 avril 2017).

Objectif 1.2 Réaliser des missions d'audit de performance qui portent sur les services directs à la population

Indicateur	Cible 2017-2018	Cible			Résultat 2017-2018
		Atteinte	Non atteinte	s.o. ¹	
1.2.1 Nombre de missions d'audit de performance réalisées	Chaque année, 25 % des missions, dont :	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	31 %
	■ 1 dans les sociétés d'État	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1
	■ 1 dans les établissements du réseau de l'éducation ou de celui de la santé et des services sociaux	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1

1. La case s.o. est marquée d'un crochet lorsqu'il n'y a pas de cible associée à l'indicateur pour l'année 2017-2018.

En ce qui a trait à l'audit de performance, certaines missions doivent porter sur des thèmes bien précis, soit les services directs à la population (**indicateur 1.2.1**), la gestion administrative concernant plusieurs ministères et organismes (**indicateur 1.3.1**) et les technologies de l'information (**indicateur 1.4.1**). Le Vérificateur général vise aussi à formuler de manière plus systématique des constats ayant trait aux principes de développement durable dans ses audits de performance (**indicateur 1.5.1**). La liste des audits de performance qui ont été pris en compte pour déterminer si une cible a été atteinte est présentée à l'annexe 2. Pour l'année 2017-2018, l'organisation a été en mesure d'atteindre chacune de ses cibles.

L'**indicateur 1.2.1** a pour particularité de comporter trois cibles. Ainsi, 4 des 13¹ (31 %) missions d'audit de performance réalisées durant la période de référence ont porté sur des services directs à la population, ce qui permet de dépasser la cible établie à 25 %. De plus, une de ces missions a été menée auprès d'une société d'État (Commission de la construction du Québec), ce qui correspond à la deuxième cible. En ce qui concerne la troisième cible de cet indicateur, elle a aussi été atteinte, car au moins une des missions portant sur des services directs à la population a été effectuée dans le réseau de la santé et des services sociaux (services chirurgicaux).

1. Ce nombre inclut les audits terminés en 2017-2018, non pris en compte en 2016-2017, et ceux déposés jusqu'en juin 2018. Le nombre d'audits liés aux indicateurs 1.2.1 à 1.5.1 peut inclure les audits en cours au 31 mars 2018 et publiés avant la fin du mois de juin suivant. Cependant, ils ne peuvent être comptabilisés que dans une année.

Objectif 1.3 Réaliser des missions d'audit de performance qui contribuent à améliorer la gestion administrative concernant plusieurs ministères et organismes

Indicateur	Cible 2017-2018	Cible			Résultat 2017-2018
		Atteinte	Non atteinte	S.o. ¹	
1.3.1 Nombre de missions d'audit de performance réalisées	1 par année à compter de 2017-2018	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1

1. La case s.o. est marquée d'un crochet lorsqu'il n'y a pas de cible associée à l'indicateur pour l'année 2017-2018.

L'**indicateur 1.3.1** vise à ce qu'au moins une mission, sur une base annuelle, s'intéresse à un sujet concernant la gestion administrative de plusieurs ministères et organismes. L'audit de performance portant sur la vente d'immeubles et la gestion de baux a permis de répondre à cet objectif. En effet, cette mission d'envergure a été menée auprès de plusieurs ministères et organismes, de sociétés d'État ainsi que d'établissements du réseau de la santé et des services sociaux et du réseau de l'éducation.

Objectif 1.4 Réaliser des missions d'audit de performance en technologies de l'information

Indicateur	Cible 2017-2018	Cible			Résultat 2017-2018
		Atteinte	Non atteinte	S.o. ¹	
1.4.1 Nombre de missions d'audit de performance réalisées	1 par année à compter de 2017-2018	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1

1. La case s.o. est marquée d'un crochet lorsqu'il n'y a pas de cible associée à l'indicateur pour l'année 2017-2018.

En ce qui concerne l'**indicateur 1.4.1**, il vise à ce qu'une mission d'audit de performance s'intéresse directement à des enjeux en lien avec les technologies de l'information. Les travaux portant sur la reprise informatique, dont le rapport a été déposé dans le tome de mai dernier, ont permis de répondre à cet objectif.

Objectif 1.5 Intégrer la dimension du développement durable dans les missions d'audit de performance

Indicateur	Cible 2017-2018	Cible			Résultat 2017-2018
		Atteinte	Non atteinte	s.o. 1	
1.5.1 Proportion des missions d'audit de performance réalisées dans lesquelles le commissaire au développement durable formule ses constats	Chaque année à compter de 2017-2018, 25 % des missions	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	27 %

1. La case s.o. est marquée d'un crochet lorsqu'il n'y a pas de cible associée à l'indicateur pour l'année 2017-2018.

Enfin, l'**indicateur 1.5.1** porte sur l'intégration du développement durable dans les missions d'audit de performance. Pour ce faire, des outils et de la formation ont été offerts au personnel concerné. Au cours de l'exercice 2017-2018, le commissaire au développement durable a formulé des constats dans 3 des 11 missions qui ne relèvent pas directement de lui, soit 27 %, ce qui a permis d'atteindre la cible.

Cet indicateur s'inscrit également dans le *Plan d'action de développement durable 2017-2020*.

Objectif 1.6 Mener les travaux nécessaires à la formulation de l'opinion sur la plausibilité des prévisions incluses dans le rapport préélectoral dans le respect du plan de travail établi

Indicateur	Cible 2017-2018	Cible			Résultat 2017-2018
		Atteinte	Non atteinte	s.o. 1	
1.6.1 Pourcentage de processus sous-jacents aux prévisions budgétaires pour lesquels les travaux sont réalisés	95 % au 31 mars 2018	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	95 %
1.6.2 Formulation de l'opinion	Respect de la date fixée dans la loi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-

1. La case s.o. est marquée d'un crochet lorsqu'il n'y a pas de cible associée à l'indicateur pour l'année 2017-2018.

Au cours de l'exercice 2017-2018, le Vérificateur général a poursuivi ses travaux visant à formuler une opinion sur la plausibilité des prévisions incluses dans le rapport préélectoral dans le respect du plan de travail établi.

Par conséquent, au 31 mars 2018, des travaux avaient été réalisés pour évaluer 41 des 43 processus sous-jacents aux prévisions budgétaires que l'organisation avait sélectionnés, soit 95 % de ceux-ci, ce qui a permis au Vérificateur général d'atteindre la cible fixée (**indicateur 1.6.1**). De plus, les travaux pour les 2 processus restants étaient entamés.

Ces travaux ont porté sur les processus budgétaires les plus importants des ministères, entreprises, organismes non budgétaires et fonds spéciaux. Ils ont contribué à la formulation de l'opinion du Vérificateur général sur la plausibilité des prévisions incluses dans le rapport préélectoral, publié le 20 août 2018 (**indicateur 1.6.2**).

Axe d'intervention : Résultats des interventions

Objectif 1.7 Accroître l'application des recommandations

Indicateur	Cible 2017-2018	Cible			Résultat 2017-2018
		Atteinte	Non atteinte	s.o. ¹	
1.7.1 Pourcentage des plans d'action reçus des entités à la suite d'un audit de performance qui respectent les exigences du Vérificateur général	80 % en 2017-2018	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	94 %
1.7.2 Pourcentage des recommandations qui sont appliquées ou qui ont donné lieu à des progrès satisfaisants en audit financier et en audit de performance	70 % en 2017-2018	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	84 %

1. La case s.o. est marquée d'un crochet lorsqu'il n'y a pas de cible associée à l'indicateur pour l'année 2017-2018.

Le Vérificateur général s'est donné comme objectif d'accroître le taux d'application de ses recommandations par les entités. Le processus qui chapeaute le suivi de l'application des recommandations en audit de performance a d'ailleurs fait l'objet d'une révision au cours des dernières années. Le nouveau processus s'applique aux recommandations contenues dans les rapports d'audit de performance publiés à partir de novembre 2015.

Les résultats des suivis que l'organisation a effectués en 2017-2018 à l'égard de l'application des recommandations formulées en audit de performance ont été présentés en détail dans le chapitre 4 du tome de juin 2018 du *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2018-2019*.

Dans le cadre de ce nouveau processus de suivi, le plan d'action qu'une entité doit produire et transmettre à la CAP après la publication d'un rapport d'audit de performance la concernant représente le moyen privilégié pour s'assurer de la correction des lacunes et, par le fait même, de l'application des recommandations. Par conséquent, les exigences relatives au contenu d'un plan d'action ont été précisées aux entités auditées, notamment en ce qui a trait à la nature des actions envisagées, au caractère réaliste de l'échéancier de mise en œuvre ainsi qu'à la pertinence des indicateurs servant à mesurer la réalisation des actions proposées ou leurs effets. Le délai pour transmettre le plan d'action à la CAP a également été raccourci.

Le pourcentage des plans d'action reçus des entités à la suite d'un audit de performance qui respectent les exigences du Vérificateur général est passé de 81 % en 2016-2017 à 94 % en 2017-2018 (**indicateur 1.7.1**).

Il est important de rappeler qu'aux fins du calcul de l'**indicateur 1.7.2**, le Vérificateur général ne considère que les recommandations qui ont été publiées dans un rapport à l'Assemblée nationale.

Selon ces nouvelles façons de faire, le pourcentage des recommandations du Vérificateur général qui ont été appliquées ou qui ont donné lieu à des progrès satisfaisants en audit financier et en audit de performance a été de 84 % en 2017-2018, alors que la cible était de 70 % (**indicateur 1.7.2**). Ce taux représente une amélioration par rapport à 2016-2017 (78 %), ce que l'organisation considère comme fort positif. Ce résultat démontre que les entités ont maintenu le rythme dans la dernière année pour corriger les lacunes qui ont été soulevées par le Vérificateur général dans ses rapports. Toutefois, comme il a été mentionné l'an dernier, l'organisation doit rester vigilante et veiller à ce que les entités poursuivent leurs efforts dans les prochaines années. En effet, le nouveau processus de suivi de l'application des recommandations en vigueur depuis novembre 2015² est réalisé sur une base annuelle pendant trois ans. Par conséquent, l'organisation devra attendre la fin du cycle avant d'évaluer dans quelle mesure ce processus aura donné les résultats attendus.

Objectif 1.8 Maintenir la satisfaction des parlementaires à l'égard des travaux du Vérificateur général

Indicateur	Cible 2017-2018	Cible			Résultat 2017-2018
		Atteinte	Non atteinte	s.o. ¹	
1.8.1 Satisfaction exprimée par les membres de commissions parlementaires sondés	Chaque année, les membres sondés se déclarent satisfaits	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1 sur 1 ²
1.8.2 Nombre de rencontres avec les membres de la Commission de l'administration publique (autres que celles liées aux rapports du Vérificateur général)	2 par année	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1

1. La case s.o. est marquée d'un crochet lorsqu'il n'y a pas de cible associée à l'indicateur pour l'année 2017-2018.
2. Compte tenu du faible taux de réponse, il est difficile de dire que cette cible a été atteinte.

Le Vérificateur général souhaite maintenir la satisfaction des parlementaires à l'égard de ses travaux. Ainsi, il vise à ce que tous les membres de commissions parlementaires à qui il a transmis un sondage se déclarent satisfaits (**indicateur 1.8.1**). Les parlementaires qui ont fait partie de la CAP en 2017-2018 ont été sondés. Toutefois, un seul d'entre eux a répondu au sondage et s'est déclaré satisfait des travaux du Vérificateur général. Compte tenu du faible taux de réponse, il est difficile de dire que cette cible a été atteinte. L'organisation profitera de sa nouvelle planification stratégique pour se questionner sur le meilleur moyen de connaître la satisfaction de ces membres.

D'autre part, des rencontres avec les membres du comité directeur de la CAP permettent de rester en contact avec les parlementaires et de répondre à leurs préoccupations. Durant l'année 2017-2018, la vérificatrice générale a tenu une seule rencontre avec le comité directeur de la CAP. La deuxième rencontre prévue à la fin du mois de mars 2018 a été reportée à la demande du comité directeur.

2. En audit de performance, le suivi des rapports déposés avant novembre 2015 est réalisé après trois ans et non annuellement.

Axe d'intervention : Communication des résultats

Objectif 1.9 Accroître l'accessibilité aux résultats des travaux du Vérificateur général

Indicateur	Cible 2017-2018	Cible			Résultat 2017-2018
		Atteinte	Non atteinte	s.o. ¹	
1.9.1 Recours à des outils de communication actualisés	D'ici le 31 mars 2017 :				
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Présence du Vérificateur général dans des médias sociaux <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> ■ Refonte du site Web² <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> 				-
1.9.2 Achalandage du site Web	Augmentation de 20% de l'achalandage en 2018-2019 par rapport à la période de référence	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-

1. La case s.o. est marquée d'un crochet lorsqu'il n'y a pas de cible associée à l'indicateur pour l'année 2017-2018.

2. La cible n'a pas été atteinte au 31 mars 2017 et, en date du 31 mars 2018, la refonte du site Web était en cours.

À l'ère du numérique, les plateformes de diffusion ont changé. Puisque le Vérificateur général vise à accroître l'accessibilité aux résultats de ses travaux pour les différentes parties prenantes, dont les parlementaires et la population, il doit avoir recours à des outils de communication actualisés (**indicateur 1.9.1**). Il y avait deux cibles à atteindre à cet égard avant le 31 mars 2017 : la présence du Vérificateur général dans des médias sociaux et la refonte de son site Web. Pour atteindre la première cible, le Vérificateur général a créé sa propre page sur le réseau social professionnel LinkedIn à la fin de 2015-2016, ce qui lui permet de faire connaître son organisation dans un objectif de recrutement. De plus, la production de vidéos visant à vulgariser les contenus des rapports a été poursuivie. Celles-ci sont disponibles sur le site Web de l'organisation et sur YouTube. Depuis 2016, le Vérificateur général transmet également des messages via son compte Twitter lors de dépôts à l'Assemblée nationale. Quant à la deuxième cible, soit la refonte du site Web, les travaux ont été amorcés en 2017-2018. Ils sont toujours en cours et un nouveau site devrait être mis en ligne avant la fin de 2018-2019. Une augmentation de l'achalandage du site Web est visée pour 2018-2019 (**indicateur 1.9.2**).

Ces indicateurs s'inscrivent également dans le *Plan d'action de développement durable 2017-2020*.

Orientation 2. Allier efficacité et qualité

Dans un contexte caractérisé par l'évolution des technologies et des normes encadrant ses travaux, le Vérificateur général doit utiliser des méthodes, des outils et des processus performants et efficaces. Il vise plus que jamais l'innovation dans ses façons de faire et doit saisir toutes les possibilités qui lui sont offertes.

Axe d'intervention : Optimisation des méthodes de travail

Objectif 2.1 Intégrer les meilleures pratiques dans les processus, les méthodes et les outils

Indicateur	Cible 2017-2018	Cible			Résultat 2017-2018
		Atteinte	Non atteinte	s.o. ¹	
2.1.1 Nombre de processus, de méthodes et d'outils faisant l'objet d'un étalonnage et mise en œuvre d'un plan d'amélioration afférent	2 par année	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	3

1. La case s.o. est marquée d'un crochet lorsqu'il n'y a pas de cible associée à l'indicateur pour l'année 2017-2018.

Le Vérificateur général poursuit l'objectif d'intégrer les meilleures pratiques dans ses processus, ses méthodes et ses outils. Pour ce faire, il vise, chaque année, à ce que deux d'entre eux fassent l'objet d'un étalonnage et à ce qu'un plan d'action afférent soit mis en œuvre (**indicateur 2.1.1**). Il veut ainsi se comparer avec d'autres organisations. Au cours de l'année 2017-2018, la cible fixée a été dépassée.

Afin d'allier l'efficacité et la qualité des processus, le Vérificateur général a réalisé en 2017-2018 un projet pilote en audit financier. Pour ce faire, il a utilisé la méthodologie du Bureau du vérificateur général du Canada. Les résultats se sont avérés positifs et suffisamment intéressants pour mettre de l'avant un plan d'action visant la réalisation d'autres projets pilotes en 2018-2019.

Le Vérificateur général a également évalué en 2017-2018 l'efficacité de son principal outil informatique pour mener des audits financiers et des audits de performance. En ce sens, il a :

- échangé avec d'autres vérificateurs législatifs au Canada ;
- assisté à des présentations de plusieurs fournisseurs de logiciels et organisé des présentations au sein de son organisation.

Au 31 mars 2018, il n'y avait pas de nouveaux logiciels de documentation répertoriés et disponibles sur le marché répondant aux besoins en audit financier.

Enfin, le Vérificateur général a amorcé les travaux entourant la refonte de son site Web. Ainsi, il vise à déployer, d'ici le 31 mars 2019, une nouvelle interface qui sera à son image, à savoir actuelle et dynamique. Pour ce faire, il a mandaté une firme spécialisée et a réalisé un étalonnage en comparant plusieurs sites Web afin d'offrir une expérience optimisée.

Objectif 2.2 Utiliser les outils technologiques et adapter les méthodes de travail afin de favoriser un environnement de travail sans papier

Indicateur	Cible 2017-2018	Cible			Résultat 2017-2018
		Atteinte	Non atteinte	s.o. ¹	
2.2.1 Quantité de papier consommé	Réduction par rapport à l'année 2015-2016 de 10% en 2017-2018	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Réduction de 41%

1. La case s.o. est marquée d'un crochet lorsqu'il n'y a pas de cible associée à l'indicateur pour l'année 2017-2018.

Le développement durable demeure une priorité pour le Vérificateur général, tant dans ses travaux que dans ses pratiques de gestion. L'une des façons les plus concrètes d'y contribuer est que le Vérificateur général réduise sa consommation de papier en utilisant les outils technologiques et en adaptant ses méthodes de travail, afin de favoriser un environnement de travail sans papier. En 2017-2018, le Vérificateur général avait pour cible de réduire de 10% la quantité de papier consommé par rapport à l'année 2015-2016 (**indicateur 2.2.1**). Afin d'atteindre cette cible, il a fait de la sensibilisation auprès de ses employés. De plus, un logiciel de gestion des impressions, acquis durant l'année 2016-2017, permet aux employés de connaître leur historique d'impressions mensuelles et ainsi de mieux les gérer. Cela a permis à l'organisation d'obtenir un résultat supérieur dépassant les attentes, soit une réduction de 41% de la quantité de papier consommé.

Cet indicateur fait également partie du *Plan d'action de développement durable 2017-2020*.

Axe d'intervention : Information de gestion

Objectif 2.3 Optimiser la gestion des ressources et des missions par une meilleure intégration de l'information de gestion

Indicateur	Cible 2017-2018	Cible			Résultat 2017-2018
		Atteinte	Non atteinte	s.o. ¹	
2.3.1 Mise en place d'un système intégré de planification et de suivi des ressources	2017-2018	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Système acquis et installé au 31 mars 2018
2.3.2 Degré de respect à l'égard de la planification des ressources et des missions	<ul style="list-style-type: none"> ■ Audit financier : 80% des missions respectant le nombre d'heures planifié 	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	73%
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Audit de performance : 80% des missions respectant les échéances relatives aux principales étapes 	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	63%

1. La case s.o. est marquée d'un crochet lorsqu'il n'y a pas de cible associée à l'indicateur pour l'année 2017-2018.

Une information de gestion fiable et produite en temps opportun constitue l'une des clés d'une organisation efficiente et performante. La nature des activités du Vérificateur général exige une certaine flexibilité, tant dans la planification que dans l'utilisation et le suivi de ses ressources, afin de livrer des produits de qualité à l'intérieur des délais établis. Pour son équipe, qui a déjà amorcé des travaux visant la mise en place d'un système intégré de planification et de suivi des ressources en 2017-2018 (**indicateur 2.3.1**), il s'agit d'un chantier stratégique et le Vérificateur général entend y consacrer les efforts nécessaires.

À cet égard, un nouveau logiciel a été acquis et installé en mars 2018. Ce système fournit une vue globale des mandats du Vérificateur général et de ses ressources, en plus de fournir des renseignements sur les expertises et les intérêts des membres de son personnel. Par conséquent, il sera dorénavant plus facile de faire une meilleure adéquation entre ceux-ci et les besoins de l'organisation. Ainsi, à compter de l'automne 2018, lors de l'élaboration de la prochaine planification annuelle, le Vérificateur général sera en mesure de mieux équilibrer les équipes affectées aux différents mandats en fonction de leur degré de complexité tout en offrant à ses employés davantage d'expériences de travail en fonction de leurs attentes.

En matière d'information de gestion, l'organisation vise entre autres à s'assurer du respect de la planification des ressources et des missions (**indicateur 2.3.2**). En audit financier, 73 % des missions ont respecté le nombre d'heures planifié, alors que la cible était de 80 %. Cet écart s'explique par divers éléments, notamment par le départ de certains membres du personnel du Vérificateur général, par des changements apportés à des systèmes importants dans certaines entités auditées ainsi que par des problèmes comptables particuliers qui ont été décelés par nos équipes d'audit et qui ont nécessité des heures de travail additionnelles.

En audit de performance, pour s'assurer du respect de la planification de ce type de mission, le Vérificateur général a choisi de mesurer le degré de respect des échéances relatives aux principales étapes. La cible n'a pas été atteinte, étant donné que chacun des jalons établis au départ a été respecté pour cinq des huit missions concernées par cet indicateur, soit un taux de 63 %, en deçà de la cible de 80 %. Il faut noter cependant que le non-respect de l'un des jalons en cours de mission n'a eu aucun impact sur la date de finalisation et de publication du rapport pour deux des trois missions en écart.

L'atteinte de chacune de ces deux cibles (audit financier et audit de performance) demeure un grand défi pour l'organisation en raison, d'une part, des changements parfois nécessaires qui sont apportés à la planification des activités et, d'autre part, des difficultés liées à l'attraction et à la mobilisation du personnel.

Axe d'intervention : Qualité des travaux

Objectif 2.4 Maintenir la qualité des travaux du Vérificateur général

Indicateur	Cible 2017-2018	Cible			Résultat 2017-2018
		Atteinte	Non atteinte	s.o. ¹	
2.4.1 Pourcentage des travaux évalués répondant aux normes de certification	100 %	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	100 %

1. La case s.o. est marquée d'un crochet lorsqu'il n'y a pas de cible associée à l'indicateur pour l'année 2017-2018.

La qualité des travaux demeure un élément fondamental pour le Vérificateur général, puisque sa crédibilité y est directement liée. Afin de maintenir cette qualité, l'organisation vise à ce que tous ses travaux respectent les exigences formulées par les organismes de normalisation. Pour atteindre cette cible, elle investit de façon continue dans ses méthodes de travail et ses outils. Elle met également l'accent sur la formation des cadres et des professionnels ; elle souhaite s'assurer que ceux-ci ont les compétences pour réaliser adéquatement ses différentes missions. Par ailleurs, des échanges réguliers entre les pairs ont lieu à l'intérieur de comités internes. Ces échanges visent notamment à ce que les travaux d'audit soient réalisés conformément aux normes de la profession et de l'organisation, dans un souci de performance et de qualité.

Le Vérificateur général dispose en outre d'un système de contrôle de la qualité qui repose notamment sur la révision a priori des états financiers et sur des consultations quant à l'interprétation et à l'application des normes professionnelles, des méthodologies et des lois et règlements. De plus, des activités de surveillance du système de contrôle de la qualité sont réalisées annuellement afin de s'assurer du bon fonctionnement de ce système. Il s'agit de révisions a posteriori qui sont effectuées soit à l'interne, soit à l'externe par des partenaires ou des consultants.

En 2017-2018, le Vérificateur général avait pour cible que tous les travaux évalués répondent aux normes de certification (**indicateur 2.4.1**). Celle-ci a été atteinte. En effet, tous les travaux de révision menés, tant à l'interne qu'à l'externe, ont conclu au respect des normes de certification de CPA Canada.

Enfin, le Vérificateur général a participé au cours de l'année 2017-2018 à une revue d'un dossier en audit de performance chez un vérificateur législatif au Canada. Par cet exercice, l'organisation a favorisé les échanges de bonnes pratiques et l'amélioration continue.

Orientation 3. Se distinguer par notre expertise

Le Vérificateur général fait face à une concurrence accrue pour trouver les meilleures ressources humaines. Il doit offrir une expérience professionnelle à la hauteur de leurs aspirations. De plus, pour continuer de tendre vers l'excellence, il doit poursuivre ses efforts en vue de recruter des personnes dont les connaissances et les compétences répondent à ses attentes, qui sont très élevées. Ainsi, il doit pouvoir compter sur des employés en nombre suffisant, qui forment une équipe mobilisée, compétente et détenant une expertise de pointe.

Axe d'intervention : Adéquation de l'effectif aux besoins organisationnels

Objectif 3.1 Favoriser l'attraction, la fidélisation et la mobilité interne du personnel afin d'avoir des ressources qualifiées suffisantes pour répondre aux besoins en temps opportun

Indicateur	Cible 2017-2018	Cible			Résultat 2017-2018
		Atteinte	Non atteinte	s.o. ¹	
3.1.1 Taux de maintien en poste	88 % annuellement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	77 %
3.1.2 Proportion des postes pourvus en audit financier et en audit de performance	Moyenne annuelle de 95 %	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	89 %
3.1.3 Mise en place d'un processus optimisé d'affectation du personnel	2017-2018	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En cours (le processus sera mis en place en 2018-2019)

1. La case s.o. est marquée d'un crochet lorsqu'il n'y a pas de cible associée à l'indicateur pour l'année 2017-2018.

Le Vérificateur général vise à favoriser l'attraction, la fidélisation et la mobilité interne de son personnel afin d'avoir des ressources qualifiées pour réaliser sa mission. Dans le *Plan stratégique 2016-2019*, trois indicateurs servent à mesurer l'atteinte de cet objectif.

Le premier est le taux de maintien en poste (**indicateur 3.1.1**) pour lequel la cible annuelle est de 88 %. Pour 2017-2018, le taux de maintien en poste s'est élevé à 77 %, car le nombre de départs volontaires a augmenté.

Le deuxième indicateur mesure la proportion des postes pourvus en audit financier et en audit de performance (**indicateur 3.1.2**). La cible s'élevait à 95 % pour l'année 2017-2018. Toutefois, la moyenne annuelle de postes pourvus au sein de l'organisation a atteint 89 %.

En 2017-2018, l'organisation a mis de l'avant certaines stratégies pour favoriser l'attraction et la rétention, notamment la mise en place d'un système de planification intégrée et de mobilité des ressources. Par ces actions ainsi que par l'amélioration des conditions d'emploi pour les conseillers du Vérificateur général, elle vise à obtenir un effet positif sur la proportion des postes pourvus au cours des prochaines années.

Les travaux visant la mise en place d'un processus optimisé d'affectation du personnel (**indicateur 3.1.3**) se sont poursuivis au cours de 2017-2018. Un outil est maintenant disponible pour recenser les formations et les expériences des employés et leur offrir la possibilité de manifester leur intérêt pour les différents types de mandats de l'organisation. L'élaboration de nouvelles procédures d'affectation des ressources a également été entreprise. Toutefois, la cible consistant à mettre complètement en place le processus optimisé avant la fin de l'année 2017-2018 n'a pu être atteinte. Les délais nécessaires pour acquérir et configurer le logiciel de planification et de suivi des ressources (**indicateur 2.3.1**) ont eu un impact sur le début du projet pilote pour l'utilisation de ce logiciel, alors que ce projet pilote est préalable à la mise en place du processus optimisé d'affectation du personnel. Ainsi, le premier exercice de planification annuelle des mandats réalisé entièrement selon le processus optimisé se déroulera au cours de 2018-2019.

Objectif 3.2 Soutenir le développement continu de l'expertise du personnel

Indicateur	Cible 2017-2018	Cible			Résultat 2017-2018
		Atteinte	Non atteinte	s.o. ¹	
3.2.1 Nombre moyen de jours de formation par employé	7 jours	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	7 jours
3.2.2 Implantation de parcours d'apprentissage pour le personnel en audit	2017-2018	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parcours approuvé dans l'année de référence, mais diffusé en juin 2018

1. La case s.o. est marquée d'un crochet lorsqu'il n'y a pas de cible associée à l'indicateur pour l'année 2017-2018.

La force du Vérificateur général réside notamment dans l'expertise détenue par chacun de ses employés. Il est donc important pour l'organisation d'encourager ses membres à parfaire leurs connaissances dans différents domaines liés à leur emploi. Pour ce faire, l'organisation met à leur disposition des formations afin qu'ils maintiennent et actualisent leur expertise et leur savoir.

En 2017-2018, l'organisation a atteint sa cible puisque chaque employé a consacré en moyenne sept jours à la formation (**indicateur 3.2.1**). Ce nombre est comparable à celui de l'année précédente où la moyenne était semblable. Les employés possédant le titre de comptable professionnel agréé doivent suivre un minimum d'heures de formation annuellement afin de conserver leur titre. Cette formation leur permet non seulement de maintenir leur qualification professionnelle, mais aussi de conserver ou de développer leur expertise en général. Cet indicateur s'inscrit également dans le *Plan d'action de développement durable 2017-2020*.

Conformément à la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre*, les employeurs ont l'obligation d'investir un minimum de 1% de leur masse salariale dans les activités de formation. Compte tenu de la complexité des mandats réalisés par ses employés, le Vérificateur général met l'accent sur le développement de leurs compétences. Pour l'année civile 2017, la proportion de la masse salariale affectée à la formation a atteint 3,2%.

Les parcours d'apprentissage constituent l'établissement d'une série de formations nécessaires aux conseillers du Vérificateur général, y compris aux stagiaires (**indicateur 3.2.2**), ce qui assure l'efficacité et le développement des compétences. Ils ont été approuvés en 2017-2018 et diffusés au sein de l'organisation en juin 2018.

Axe d'intervention : Mobilisation du personnel

Objectif 3.3 Maintenir un niveau de mobilisation du personnel élevé

Indicateur	Cible 2017-2018	Cible			Résultat 2017-2018
		Atteinte	Non atteinte	s.o. ¹	
3.3.1 Obtention d'une certification reconnue	D'ici le 31 mars 2019	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Certification obtenue en mai 2017

1. La case s.o. est marquée d'un crochet lorsqu'il n'y a pas de cible associée à l'indicateur pour l'année 2017-2018.

L'attraction et la rétention des employés sont des préoccupations constantes pour le Vérificateur général. Depuis les dernières années, l'organisation a pour objectif de maintenir un niveau de mobilisation élevé du personnel. En ce sens, elle a été certifiée Employeur remarquable par le Bureau de la normalisation du Québec en mai 2017. Le Vérificateur général vise à renouveler cette certification en 2019 en atteignant un niveau de mobilisation supérieur (**indicateur 3.3.1**). Le renouvellement de cette certification est un gage de la volonté du Vérificateur général d'offrir un environnement de travail motivant et stimulant à ses employés. Ainsi, en 2017-2018, l'organisation a mis en place un plan d'action visant à améliorer les pratiques de gestion ayant le plus de valeur pour ses employés. Les améliorations se poursuivront au cours de l'année 2018-2019.

Cet indicateur s'inscrit également dans le *Plan d'action de développement durable 2017-2020*.


Plan d'action de développement durable : résultats 2017-2018

Afin d'améliorer ses pratiques organisationnelles, le Vérificateur général s'est doté du *Plan d'action de développement durable 2017-2020*, lequel est entré en vigueur le 1^{er} avril 2017. Bien qu'il ne soit pas assujéti aux exigences de la *Loi sur le développement durable* pour la production d'un tel plan et sa reddition de comptes, le Vérificateur général veut démontrer l'importance qu'il accorde à ce volet. Le plan vise l'atteinte de 22 cibles touchant les dimensions économique, sociale et environnementale. Par ce plan, le Vérificateur général veut améliorer ses travaux d'audit et ses pratiques de gestion dans ses activités quotidiennes.



La présente section permet de rendre compte des résultats obtenus au cours de l'année 2017-2018 en ce qui a trait aux 11 objectifs de ce plan d'action. L'état d'avancement des actions prévues dans celui-ci est présenté à l'annexe 3.

Par ailleurs, le plan d'action de développement durable du Vérificateur général contribue à 9 des 27 objectifs énoncés dans la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020*. Pour en prendre connaissance, le lecteur est invité à consulter l'annexe 1 de ce plan d'action, disponible sur le site Web de l'organisation.




Pour l'année 2017-2018, le Vérificateur général a atteint 65 % des cibles qu'il s'était fixées dans le cadre du *Plan d'action de développement durable 2017-2020* (11 sur 17). Voici le sommaire des résultats.

Indicateur	Cible 2017-2018	Résultat obtenu	Cible			Page
			Atteinte	Non atteinte	s.o. ¹	
Objectif A Adopter une approche pour mieux intégrer le développement durable aux audits de performance						
1. Proportion des missions d'audit de performance réalisées dans lesquelles le commissaire au développement durable formule ses constats	25 % des missions, à partir de 2017-2018	27%	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	21
						
2. Proportion des auditeurs de performance ayant suivi une formation sur l'intégration du développement durable dans leurs travaux	Au moins 50 % au 31 mars 2018	80%	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	35

1. La case s.o. est marquée d'un crochet lorsqu'il n'y a pas de cible associée à l'indicateur pour l'année 2017-2018.

Indicateur	Cible 2017-2018	Résultat obtenu	Cible			Page
			Atteinte	Non atteinte	s.o. ¹	
Objectif B Soutenir le développement continu de l'expertise du personnel, en particulier en matière de développement durable						
1. Nombre moyen de jours de formation par employé (dans tous les domaines) 	7 jours par an par personne à partir de 2017-2018	7 jours par personne	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	30
2. Proportion des nouveaux employés qui reçoivent une formation en développement durable	95 % à partir de 2017-2018	100 %	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	35
Objectif C Maintenir un niveau de mobilisation élevé, tout en favorisant la qualité de vie au travail et une vie saine						
1. Obtention de la certification «Employeur remarquable» 	D'ici le 31 mars 2019	Certification obtenue en mai 2017	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	31
Objectif D Appuyer les activités des organismes communautaires, des entreprises d'économie sociale et de commerce équitable						
1. Adoption de modalités à l'égard de l'achat de produits équitables, ou en provenance d'entreprises en économie sociale, dans la directive d'achats	D'ici le 30 juin 2017	Adoption en novembre 2017	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	36
2. Somme totale recueillie par la campagne d'Entraide	Augmentation de 2 % par an à partir de la somme recueillie en 2016	Réduction de 3,8 % par rapport à 2016	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	36
3. Nombre d'organismes communautaires ou d'entreprises d'économie sociale que le Vérificateur général encourage	Au moins trois par année à partir de 2017-2018	4	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	36
Objectif E Coopérer avec d'autres intervenants du secteur public en matière de développement durable aux niveaux national et international, en particulier avec la Francophonie						
1. Nombre d'interventions du commissaire au développement durable auprès d'autres intervenants du secteur public pour expliquer la nature de ses travaux	Une fois par année à partir de 2017-2018	3 interventions	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	37
Objectif F Renforcer la participation à la vie culturelle						
1. Nombre d'œuvres d'art québécoises mises en valeur dans les bureaux de Québec et de Montréal	Exposer au moins 5 œuvres d'art québécoises par année à partir de 2017-2018	9 œuvres exposées	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	37
2. Pourcentage de produits québécois offerts lors d'activités de reconnaissance des employés	Faire appel à des objets québécois pour 50 % des activités de reconnaissance des employés à partir de 2018-2019	-	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	37

1. La case s.o. est marquée d'un crochet lorsqu'il n'y a pas de cible associée à l'indicateur pour l'année 2017-2018.

Indicateur	Cible 2017-2018	Résultat obtenu	Cible			Page
			Atteinte	Non atteinte	S.o. 1	
Objectif G Mieux faire connaître les travaux du Vérificateur général afin de favoriser la participation publique au contrôle des politiques et des mesures gouvernementales						
1. Recours à des outils de communication actualisés 	D'ici le 31 mars 2017 : ■ Présence du Vérificateur général sur les médias sociaux ■ Refonte du site Web ²	-	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	24
2. Achalandage du site Web 	Augmentation de 20 % de l'achalandage en 2018-2019 par rapport à la période de référence	-	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	24
Objectif H Réduire les impressions à l'interne						
1. Quantité totale de papier consommé (kg/an) 	Réduction de 5 % par an par rapport à la période 2015-2016	Réduction de 41 % par rapport à 2015-2016	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	26
Objectif I Améliorer la récupération des matières résiduelles						
1. Taux de récupération selon la caractérisation	80 % en 2017-2018	70,5 %	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	38
2. Reconnaissance du programme ICI on recycle	Atteindre le niveau 3 en 2018-2019	-	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	38
Objectif J Favoriser les déplacements écoresponsables						
1. Pourcentage de voitures louées respectant les exigences environnementales du Vérificateur général	100 % chaque année	97 %	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	38
2. Pourcentage de réservations dans des hôtels certifiés Clé verte	80 % chaque année	71 %	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	38
Objectif K Faire des achats écoresponsables						
1. Pourcentage des achats effectués qui respectent les exigences environnementales du Vérificateur général précisées dans sa directive de réunions organisationnelles et sa directive d'achats	■ 95 % des achats annuels en papier fin	100 %	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	39
	■ 100 % des acquisitions annuelles en équipement informatique	100 %	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	39
	■ 100 % des événements organisationnels respectant au moins 75 % des exigences	97 %	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	39
Total			11	6	5	

1. La case s.o. est marquée d'un crochet lorsqu'il n'y a pas de cible associée à l'indicateur pour l'année 2017-2018.

2. La cible n'a pas été atteinte au 31 mars 2017 et, en date du 31 mars 2018, la refonte du site Web était en cours.

Étant donné que certains indicateurs et cibles apparaissent également dans la reddition de comptes du plan stratégique, ils ne sont pas reproduits ici.

Objectif A Adopter une approche pour mieux intégrer le développement durable aux audits de performance

Indicateur	Cible 2017-2018	Cible			Résultat 2017-2018
		Atteinte	Non atteinte	s.o. ¹	
2. Proportion des auditeurs de performance ayant suivi une formation sur l'intégration du développement durable dans leurs travaux.	Au moins 50 % au 31 mars 2018	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	80 %

1. La case s.o. est marquée d'un crochet lorsqu'il n'y a pas de cible associée à l'indicateur pour l'année 2017-2018.

Afin que les professionnels qui réalisent des audits de performance puissent mieux intégrer la dimension du développement durable dans leurs travaux, ils doivent acquérir des compétences en la matière et être outillés. Pour ce faire, une formation et des outils d'accompagnement ont été préparés à leur intention au cours de l'année 2017-2018. La formation, offerte à 80 % d'entre eux, leur permet notamment de prendre en compte les principes de développement durable aux étapes clés d'un audit de performance.

Objectif B Soutenir le développement continu de l'expertise du personnel, en particulier en matière de développement durable

Indicateur	Cible 2017-2018	Cible			Résultat 2017-2018
		Atteinte	Non atteinte	s.o. ¹	
2. Proportion des nouveaux employés qui reçoivent une formation en développement durable	95 % à partir de 2017-2018	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	100 %

1. La case s.o. est marquée d'un crochet lorsqu'il n'y a pas de cible associée à l'indicateur pour l'année 2017-2018.

Puisque la mise en œuvre du plan d'action de développement durable interpelle l'ensemble du personnel, une formation sur ce thème a été intégrée au programme d'accueil et d'intégration des nouveaux employés. Pour l'année 2017-2018, tous les nouveaux membres du personnel ont été outillés pour comprendre les enjeux du développement durable et ainsi contribuer à la réalisation des objectifs du plan d'action du Vérificateur général (**indicateur B.2**).

Objectif D Appuyer les activités des organismes communautaires, des entreprises d'économie sociale et de commerce équitable

Indicateur	Cible 2017-2018	Cible			Résultat 2017-2018
		Atteinte	Non atteinte	s.o. ¹	
1. Adoption de modalités à l'égard de l'achat de produits équitables, ou en provenance d'entreprises en économie sociale, dans la directive d'achats	D'ici le 30 juin 2017	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Adoption le 30 novembre 2017
2. Somme totale recueillie par la campagne d'Entraide	Augmentation de 2% par an à partir de la somme recueillie en 2016	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Réduction de 3,8% par rapport à 2016
3. Nombre d'organismes communautaires ou d'entreprises d'économie sociale que le Vérificateur général encourage	Au moins trois par année à partir de 2017-2018	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	4

1. La case s.o. est marquée d'un crochet lorsqu'il n'y a pas de cible associée à l'indicateur pour l'année 2017-2018.

Le Vérificateur général appuie des organismes communautaires depuis déjà plusieurs années. En incluant cet objectif dans son plan d'action de développement durable, il formalise ses intentions.

Au cours de l'année 2017-2018, la *Directive concernant l'acquisition et la disposition de biens* a été modifiée, notamment pour y intégrer des modalités à l'égard de l'achat de produits équitables ou en provenance d'entreprises d'économie sociale. Cette directive a été adoptée en novembre 2017 ; la cible n'a donc pas été considérée comme atteinte, même si le Vérificateur général dispose dorénavant de balises administratives pour appuyer ses activités en la matière.

Le Vérificateur général recueille auprès de ses employés des dons pour Entraide depuis de nombreuses années. Même si la cible n'a pas été atteinte pour 2017-2018, il faut signaler que le montant moyen de chacun des dons individuels recueillis a augmenté de 3,6% par rapport à 2016. Au-delà des sommes recueillies, la campagne d'Entraide permet de sensibiliser le personnel aux causes que l'organisme soutient.

Enfin, l'année 2017-2018 a été l'occasion d'encourager les activités de quatre organismes communautaires ou d'économie sociale, principalement par le choix des fournisseurs pour le recyclage de fournitures (papier, cartouches d'encre) et de matériel informatique.

Objectif E Coopérer avec d'autres intervenants du secteur public en matière de développement durable aux niveaux national et international, en particulier avec la Francophonie

Indicateur	Cible 2017-2018	Cible			Résultat 2017-2018
		Atteinte	Non atteinte	s.o. ¹	
1. Nombre d'interventions du commissaire au développement durable auprès d'autres intervenants du secteur public pour expliquer la nature de ses travaux	Une fois par année à partir de 2017-2018	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	3 interventions

1. La case s.o. est marquée d'un crochet lorsqu'il n'y a pas de cible associée à l'indicateur pour l'année 2017-2018.

La coopération nationale et internationale est directement liée à des objectifs de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020*, notamment pour mettre en valeur l'expertise québécoise en matière de développement durable. En plus de présentations faites auprès d'intervenants québécois, le commissaire au développement durable a rencontré, durant cette période, une délégation de vérificateurs législatifs du Yucatán (Mexique), des membres du CCVL et la Cellule autonome d'avis en développement durable de la Wallonie (Belgique).

Objectif F Renforcer la participation à la vie culturelle

Indicateur	Cible 2017-2018	Cible			Résultat 2017-2018
		Atteinte	Non atteinte	s.o. ¹	
1. Nombre d'œuvres d'art québécoises mises en valeur dans les bureaux de Québec et de Montréal	Exposer au moins cinq œuvres d'art québécoises par année à partir de 2017-2018	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	9 œuvres exposées
2. Pourcentage de produits québécois offerts lors d'activités de reconnaissance des employés	Faire appel à des objets québécois pour 50 % des activités de reconnaissance des employés à partir de 2018-2019	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-

1. La case s.o. est marquée d'un crochet lorsqu'il n'y a pas de cible associée à l'indicateur pour l'année 2017-2018.

L'accès et la participation à la vie culturelle sont des leviers de développement durable et contribuent de ce fait au développement social et économique. Pour participer à cet objectif gouvernemental, le Vérificateur général a choisi d'exposer des œuvres d'artistes québécois et d'offrir des produits d'ici lors d'activités de reconnaissance des employés. Au cours de l'année 2017-2018, il a emprunté neuf œuvres à la bibliothèque Gabrielle-Roy de Québec et à l'Artothèque de Montréal pour les exposer dans les espaces communs de ses bureaux, au bénéfice des membres de son personnel et des visiteurs.

Objectif I Améliorer la récupération des matières résiduelles

Indicateur	Cible 2017-2018	Cible			Résultat 2017-2018
		Atteinte	Non atteinte	s.o. ¹	
1. Taux de récupération selon la caractérisation	80 % en 2017-2018	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	70,5 %
2. Reconnaissance du programme ICI on recycle	Atteindre le niveau 3 en 2018-2019	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-

1. La case s.o. est marquée d'un crochet lorsqu'il n'y a pas de cible associée à l'indicateur pour l'année 2017-2018.

Pour l'année 2017-2018, la collecte des données sur les matières résiduelles générées au bureau de Québec indique que 70,5 % de ces matières ont été réutilisées, recyclées ou valorisées, ce qui est en deçà de la cible fixée. Des mesures additionnelles seront prises pour favoriser la réduction et le recyclage afin d'atteindre les cibles des années suivantes.

Par ailleurs, le Vérificateur général a obtenu un certificat de reconnaissance de niveau 2 du programme ICI on recycle pour le bureau de Québec en avril 2017. Le certificat est valide pour deux ans.

Ces cibles ne concernent pas le bureau de l'organisation situé à Montréal, mais des mesures y sont également en place pour gérer adéquatement les matières résiduelles.

Objectif J Favoriser les déplacements écoresponsables

Indicateur	Cible 2017-2018	Cible			Résultat 2017-2018
		Atteinte	Non atteinte	s.o. ¹	
1. Pourcentage de voitures louées respectant les exigences environnementales du Vérificateur général	100 % chaque année	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	97 %
2. Pourcentage de réservations dans des hôtels certifiés Clé verte	80 % chaque année	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	71 %

1. La case s.o. est marquée d'un crochet lorsqu'il n'y a pas de cible associée à l'indicateur pour l'année 2017-2018.

Dans le cadre de ses fonctions professionnelles, le personnel du Vérificateur général doit privilégier le transport en commun pour les déplacements interurbains. Lorsque ce type de transport n'est pas retenu pour des questions de disponibilité, d'efficacité ou d'économie, l'utilisation d'une automobile est possible, en conformité avec les balises déterminées, dont la taille du véhicule en fonction du nombre de personnes y prenant place. Au cours de l'année 2017-2018, deux locations de véhicules n'ont pas respecté ces exigences, ce qui a empêché l'atteinte de la cible fixée à 100 %.

De même, pour l'hébergement lors des déplacements à des fins d'emploi, le personnel doit privilégier la location de chambres dans les établissements qui adhèrent à des pratiques écoresponsables. En 2017-2018, la cible de 80 % n'a pu être atteinte principalement en raison de travaux d'audit nécessitant plusieurs locations dans une région où il n'y a pas d'hôtels certifiés Clé verte.

Objectif K Faire des achats écoresponsables

Indicateur	Cible 2017-2018	Cible			Résultat 2017-2018
		Atteinte	Non atteinte	s.o. ¹	
1. Pourcentage des achats effectués qui respectent les exigences environnementales du Vérificateur général précisées dans sa directive de réunions organisationnelles et sa directive d'achats	■ 95 % des achats annuels en papier fin	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	100 %
	■ 100 % des acquisitions annuelles en équipement informatique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	100 %
	■ 100 % des événements organisationnels respectant au moins 75 % des exigences	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	97 %

1. La case s.o. est marquée d'un crochet lorsqu'il n'y a pas de cible associée à l'indicateur pour l'année 2017-2018.

Pour ses acquisitions et la disposition des biens, le Vérificateur général s'est doté de critères d'écoresponsabilité et d'exigences environnementales qui sont précisés dans ses politiques et ses directives. Ces exigences sont soumises à des cibles dans le plan d'action de développement durable. Pour l'année 2017-2018, les cibles concernant l'achat de papier et l'acquisition d'équipement informatique ont été atteintes.

En ce qui a trait aux événements organisationnels, les caractéristiques écoresponsables à respecter ont trait notamment au lieu choisi, au type d'emballage des repas ou encore au mode de transmission de la documentation aux participants.

Utilisation des ressources humaines

Structure organisationnelle

Le nombre d'employés au 31 mars 2018 s'établissait à 273, comparativement à 267 en 2016-2017 et à 262 en 2015-2016. Cette légère hausse est attribuable à une augmentation du nombre de professionnels ainsi que de techniciens et d'employés de bureau. En effet, conformément au *Plan stratégique 2016-2019*, le Vérificateur général du Québec a accru son nombre d'employés professionnels afin d'avoir des ressources qualifiées et suffisantes pour répondre aux besoins de l'organisation.

Le tableau 3 présente la répartition du personnel par catégories d'emplois et le tableau 4, la répartition de l'effectif par secteurs d'activité. L'organigramme au 31 mars 2018 est disponible à l'annexe 4.

Tableau 3 Employés par catégories d'emplois au 31 mars

	2018 ¹		2017		2016	
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
Cadres	38	14	42	16	35	13
Professionnels	212	78	207	77	208	80
Techniciens et personnel de bureau	23	8	18	7	19	7
Total	273	100	267	100	262	100

1. Il s'agit de l'effectif en poste au 31 mars, soit le nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires.

Tableau 4 Répartition de l'effectif par secteurs d'activité au 31 mars

	2018 ¹	2017	Écart
Audit financier	147	145	2
Audit de performance	70	74	(4)
Soutien à la gestion	43	36	7
Services-conseils	13	12	1
Total	273	267	6

1. Il s'agit de l'effectif en poste au 31 mars, soit le nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires.

Taux de départ volontaire

Le taux de départ volontaire du personnel régulier au sein du Vérificateur général présente le pourcentage de personnes engagées sur une base permanente (employés temporaires et réguliers) qui ont volontairement quitté l'organisation. Au cours de l'année 2017-2018, le taux de départ volontaire s'élevait à 18,8%, ce qui correspond à 51 départs, dont 14 démissions, 6 départs à la retraite et 31 mutations vers d'autres ministères et organismes de la fonction publique (tableaux 5 et 6).

Tableau 5 Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

	2017-2018	2016-2017
Taux de départ volontaire	18,8	11,1

Tableau 6 Départs volontaires

	2017-2018		2016-2017	
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
Démissions	14	27,4	7	23,3
Retraites	6	11,8	5	16,7
Mutations	31	60,8	18	60,0
Total	51	100,0	30	100,0

Le Vérificateur général est préoccupé par le taux de départ volontaire de son personnel. Pour favoriser la rétention de ses employés, il a été certifié Employeur remarquable par le Bureau de la normalisation du Québec en mai 2017. Cette certification vise notamment à mettre en place des stratégies d'attraction et de rétention ainsi que de motivation, de mobilisation et de reconnaissance du personnel. L'organisation déploie également un plan d'action visant à améliorer ses pratiques de gestion ayant le plus de valeur pour ses employés. À titre d'exemples, elle diffuse des webinaires à son personnel sur divers sujets d'intérêt et elle a élaboré un plan de délégation en matière de gestion contractuelle. Elle a aussi mis en place un système de planification intégrée et de mobilité des ressources. Par ces actions et l'amélioration des conditions d'emploi pour les conseillers du Vérificateur général, l'organisation vise à obtenir un effet positif sur la proportion des postes pourvus au cours des prochaines années.

Utilisation des ressources financières

Les crédits disponibles pour 2017-2018 ont été de 29,8 millions de dollars (tableau 7). Ils ont été utilisés pour les charges liées à la rémunération et au fonctionnement ainsi que pour l'acquisition d'immobilisations. Les postes non pourvus en cours d'année expliquent principalement les crédits inutilisés (1,2 million de dollars). De ces crédits, le Vérificateur général a reporté 908 milliers de dollars à l'exercice 2018-2019, et ce, avec l'autorisation du Bureau de l'Assemblée nationale.

Tableau 7 Utilisation des crédits annuels (en milliers de dollars)¹

	2017-2018	2016-2017	2015-2016
Crédits disponibles	29 798	29 323	29 104
Crédits utilisés pour la rémunération et le fonctionnement ²	(28 131)	(27 679)	(27 645)
Crédits utilisés pour les immobilisations	(467)	(598)	(307)
Crédits inutilisés	1 200	1 046	1 152
Crédits liés à la rémunération et au fonctionnement périmés par le Vérificateur général	(159)	(174)	(1 104)
Crédits périmés liés aux immobilisations	(133)	(2)	(48)
Crédits reportés à l'exercice suivant	908	870	-

1. Le Vérificateur général a établi ces données en prenant en considération les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les chiffres excluent la charge d'amortissement.

2. Les crédits excluent la charge d'amortissement. Pour l'exercice 2017-2018, cette charge a été de 487 milliers de dollars et les charges totales se sont chiffrées à 28 618 milliers de dollars.

Le tableau 8 présente les ressources financières consacrées aux différentes activités de l'organisation pour les deux derniers exercices. Rappelons que les ressources financières sont composées des crédits utilisés pour la rémunération et le fonctionnement ainsi que pour les immobilisations. Les coûts qui se rattachent à chaque activité sont les coûts directs (main-d'œuvre, honoraires professionnels et frais de déplacement) et les frais généraux (loyer, télécommunications et autres), qui sont répartis en proportion des heures de travail effectuées. Il est à noter que les honoraires d'audit assumés par les entités sont exclus du tableau. La section États financiers audités présente l'utilisation des crédits par catégories de dépenses.

Tableau 8 Utilisation des ressources financières (en milliers de dollars)

	Dépenses réelles 2017-2018	Dépenses réelles 2016-2017	Écart	Variation (%)
Audit financier				
Audit d'états financiers	12 042	11 746	296	2,52
Autres travaux ¹	1 666	1 388	278	20,03
	13 708	13 134	574	4,37
Audit de performance				
Audit courant et audit particulier	6 287	5 929	358	6,04
Suivi des recommandations	784	692	92	13,29
Autres travaux ²	523	1 365	(842)	(61,68)
	7 594	7 986	(392)	(4,91)
Sous-total (pour les deux secteurs)	21 302	21 120	182	0,86
Activités de soutien				
Soutien professionnel	1 560	1 593	(33)	(2,07)
Formation	1 505	1 474	31	2,10
Administration	4 251	3 859	392	10,16
Sous-total	7 316	6 926	390	5,63
Total	28 618	28 046	572	2,04

1. Les autres travaux en audit financier incluent notamment ceux qui ont été publiés dans un rapport à l'Assemblée nationale, y compris les travaux concernant le rapport préélectoral.

2. Les autres travaux en audit de performance incluent notamment la revue des activités et la préparation des auditions devant les commissions parlementaires.

Les résultats figurant dans le tableau 8 montrent que les ressources financières consacrées aux différentes activités de l'organisation (28,6 millions de dollars) ont augmenté de 2% par rapport à 2016-2017. La section États financiers audités explique les principales variations par catégories de dépenses.

En 2017-2018, l'organisation a affecté 13,7 millions de dollars aux travaux relatifs à l'audit financier, soit 4,37% de plus que l'année précédente. Cette hausse est principalement attribuable à un nombre plus élevé de postes vacants, ce qui a engendré l'augmentation des besoins en honoraires professionnels pour des contractuels. En effet, comme les audits des états financiers doivent s'effectuer dans les délais impartis, des contractuels sont engagés pour compléter les équipes dans les périodes de pointe.

En ce qui a trait aux sommes allouées à l'audit de performance, les coûts se sont élevés à 7,6 millions de dollars, soit une diminution de 4,9%. Cette diminution est principalement attribuable au nombre de postes vacants, qui ont fait en sorte que moins de mandats ont été effectués.

Pour les activités de soutien, les coûts se sont élevés à 7,3 millions de dollars et ils ont augmenté de 5,6%. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des honoraires professionnels liée aux ressources humaines et par l'embauche de nouveaux employés pour les activités de soutien à la gestion. En effet, le Vérificateur général a obtenu la certification Employeur remarquable et réalise dorénavant ses propres concours pour recruter des employés spécialisés en audit.

Le tableau 9 présente le coût total réparti par heure d'audit selon le secteur d'activité.

Tableau 9 Coût total réparti par heure d'audit selon le secteur d'activité¹

	Audit financier			Audit de performance		
	2017-2018	2016-2017	2015-2016 ²	2017-2018	2016-2017	2015-2016 ²
Coût par heure (\$)	93,10	89,03	91,35	101,82	99,93	102,16
Nombre d'heures d'audit	192 971	191 334	183 937	100 103	105 232	103 158

1. Les données excluent les honoraires versés pour les missions confiées à des cabinets du secteur privé.

2. Les données ont été reclassées afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2016-2017.

En 2017-2018, le coût par heure pour les activités d'audit financier, soit 93,10 dollars (89,03 dollars en 2016-2017), a augmenté de 4,6 % par rapport à l'exercice précédent. Pour l'audit de performance, le coût par heure a augmenté de 1,9 % par rapport à 2016-2017, passant de 99,93 à 101,82 dollars. Globalement, pour 2017-2018, le coût moyen par heure – audit financier et audit de performance – a été de 96,07 dollars (92,88 dollars³ en 2016-2017), soit une augmentation de 3,44 % par rapport à l'exercice précédent. Les principales causes de l'augmentation sont l'utilisation de plus de services professionnels en audit financier qui ont un taux horaire plus élevé que les ressources internes ainsi que l'augmentation des coûts administratifs.

3. Ce coût exclut les honoraires versés pour les missions confiées à des cabinets du secteur privé.

Utilisation des ressources informationnelles

Les dépenses et les investissements relatifs aux ressources informationnelles, qui sont liés aux activités d'encadrement, à celles de continuité ainsi qu'au projet de système intégré de planification et de suivi des ressources, sont énumérés dans le tableau 10.

Tableau 10 Ressources informationnelles pour l'exercice 2017-2018 (en milliers de dollars)

	Dépenses ou investissements prévus	Dépenses ou investissements réels
Activités d'encadrement	62	13
Activités de continuité	1 531	1 426
Projets	245	261
Total	1 838	1 700

Les activités d'encadrement ont trait à la gestion générale du Service des ressources informatiques ainsi qu'à d'autres éléments plus ponctuels, tels que la coordination et le suivi de la mise en œuvre du Plan directeur des technologies de l'information 2015-2018. Ce dernier présente une vision stratégique de l'évolution des technologies et comporte les trois objectifs principaux suivants : la mise à niveau d'une fondation technologique performante et sécuritaire ; l'amélioration des outils en soutien aux processus du Vérificateur général ; la production au moment opportun d'une information de gestion pertinente et fiable.

L'écart de 49 000 dollars provient principalement des postes vacants qui n'ont pas été pourvus en cours d'année en raison d'une rareté des ressources.

Les activités de continuité menées à l'égard des ressources informationnelles se rapportent principalement au soutien informatique offert aux employés, aux travaux d'entretien des systèmes ainsi qu'au renouvellement des licences et à la mise à jour des logiciels. Les activités de continuité comprennent aussi des acquisitions d'équipement informatique et de logiciels, lesquelles ont principalement trait à la mise à jour du parc informatique ainsi qu'à l'amélioration de l'infrastructure et de la réseautique. Ces acquisitions ont permis d'atténuer certains risques liés à la désuétude de l'équipement et d'optimiser la performance des outils de travail de l'ensemble du personnel.

Exigences législatives ou gouvernementales

Données globales

L'effectif du Vérificateur général est presque exclusivement composé d'employés réguliers. En ce sens, l'organisation visait à pourvoir majoritairement des emplois réguliers au cours de l'exercice financier 2017-2018 (tableaux 11 et 12).

Tableau 11 Membres de l'effectif selon le statut d'emploi au 31 mars 2018

Employés réguliers	Employés occasionnels	Étudiants	Stagiaires	Total
272	1	0	9	282

Tableau 12 Nombre total de personnes embauchées selon le statut d'emploi en 2017-2018

Employés réguliers	Employés occasionnels	Étudiants	Stagiaires	Total
34	4	0	17	55

Programme d'accès à l'égalité

Depuis quelques années, le Vérificateur général réalise des actions visant à augmenter la représentativité des groupes cibles dans son effectif, à savoir les membres des communautés culturelles, les anglophones, les autochtones et les personnes handicapées. En 2017-2018, l'organisation a augmenté la représentativité des membres de groupes cibles au sein de l'effectif ainsi que leur taux d'embauche. Le tableau 13 présente un état de situation des résultats du Vérificateur général quant à l'application du programme d'accès à l'égalité au 31 mars 2018. Le tableau 14, pour sa part, présente l'embauche des membres de groupes cibles en 2017-2018. Quant au tableau 15, il montre l'évolution du taux d'embauche de ces membres selon leur statut d'emploi.

Tableau 13 État de la situation – Programme d'accès à l'égalité (en pourcentage)

	Objectif gouvernemental	Résultats		
	2017-2018	2017-2018	2016-2017	2015-2016 ¹
Représentativité²				
Communautés culturelles, anglophones et autochtones	12	7,0	5,2	6,1
Personnes handicapées	2	0,4	0,4	0,4
Taux d'embauche³				
Communautés culturelles, anglophones, autochtones et personnes handicapées	25	12,7	4,9	10,3

1. Certaines données ont été modifiées afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2016-2017.

2. Seuls les employés permanents et temporaires ont été considérés dans le calcul.

3. Le personnel occasionnel, les étudiants et les stagiaires ont été inclus dans le calcul.

Tableau 14 Embauche des membres de groupes cibles en 2017-2018

Statut d'emploi	Nombre total de personnes embauchées	Membres d'une commu- nauté culturelle	Anglophones	Autochtones	Personnes handicapées	Membres d'au moins un groupe cible	Taux d'embauche des membres d'au moins un groupe cible selon le statut d'emploi
Employés permanents	34	5	1	0	0	6	17,6
Employés occasionnels	4	0	0	0	0	0	0
Étudiants ou stagiaires	17	1	0	0	0	1	5,9

Tableau 15 Évolution du taux d'embauche des membres de groupes cibles selon le statut d'emploi

	2017-2018	2016-2017	2015-2016
Employés permanents	17,6	3,4	10,0
Employés occasionnels	0,0	0,0	0,0
Étudiants ou stagiaires	5,9	8,3	12,5

Représentativité féminine

Au 31 mars 2018, le taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier du Vérificateur général était de 65,4 % (tableau 16). Les femmes sont davantage représentées dans toutes les catégories d'emplois.

Tableau 16 Représentativité des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2018

	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel	Personnel technicien	Personnel de bureau	Total
Effectif total (hommes et femmes)	38	212	16	6	272
Femmes	23	135	15	5	178
Taux de représentativité des femmes (%)	60,5	63,7	93,8	83,3	65,4

En ce qui concerne le taux d'embauche des femmes, 54,5% des nouveaux employés embauchés en 2017-2018 étaient des femmes (tableau 17).

Tableau 17 Taux d'embauche des femmes selon le statut d'emploi en 2017-2018

	Employés permanents	Employés occasionnels	Étudiants	Stagiaires	Total
Nombre total de personnes embauchées	34	4	0	17	55
Nombre de femmes embauchées	20	2	0	8	30
Taux d'embauche des femmes (%)	58,8	50,0	0,0	47,1	54,5

Protection des renseignements personnels et accès à l'information

Le Vérificateur général reconnaît l'importance d'assurer la protection des renseignements personnels et l'accès à l'information. Poursuivant l'objectif de minimiser les risques à cet égard, le comité de direction a confié au comité sur la sécurité et l'accès à l'information le mandat de le conseiller en la matière. Ce dernier doit voir au respect des exigences légales, notamment celles comprises dans la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. De plus, il recommande au comité de direction de mettre en place des orientations et des directives en matière d'accès à l'information, de protection des renseignements personnels et de sécurité de l'information. Il veille également à leur actualisation.

En 2017-2018, le comité sur la sécurité et l'accès à l'information s'est réuni à sept reprises. Il a notamment révisé l'inventaire des actifs informationnels du Vérificateur général et il a mis en ligne un programme de formation visant à sensibiliser le personnel à la sécurité, lequel a été suivi par 60 employés. Deux activités de formation en sécurité de l'information et en protection des renseignements personnels ont également été offertes et elles ont été suivies par 30 employés.

Une déclaration annuelle relative à l'indépendance et à la confidentialité rappelant les responsabilités à cet égard est remplie par l'ensemble des employés du Vérificateur général. Ceux-ci doivent également suivre une formation générale qui les sensibilise à la sécurité de l'information et à la protection des renseignements personnels et qui les renseigne sur les exigences à respecter en la matière. De plus, une formation en ligne interactive leur permet notamment d'évaluer les menaces et les risques dans un contexte de travail. Quant au personnel travaillant en audit, il doit suivre un cours qui porte spécifiquement sur la protection des renseignements personnels dans les dossiers d'audit. Toutes ces formations sont obligatoires. S'ajoutent à celles-ci les ateliers d'échange en audit financier ou en audit de performance qui permettent de répondre aux questions et aux préoccupations du personnel concernant l'application des politiques et des directives.

Par ailleurs, le Vérificateur général a mis en place des mesures concrètes pour assurer encore davantage la confidentialité de ses rapports, et ce, à la suite de la production d'un plan d'action à cet égard. Les principales mesures instaurées sont les suivantes :

- une sensibilisation renforcée auprès des employés ;
- la révision des lettres modèles utilisées pour communiquer avec les entités, afin de s'assurer que les mises en garde adressées aux entités concernées sont suffisantes ;
- un processus de validation à l'interne en audit de performance pour les mandats jugés à haut risque.

Quant aux demandes d'accès à l'information, le Vérificateur général en a reçu 8 en 2017-2018, soit 2 de plus que l'année précédente. Le délai moyen de traitement de ces demandes a été de 17 jours. Toutes ont été traitées dans le respect des exigences légales.

Le Vérificateur général n'est pas assujéti au *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels*. Cependant, dans le but d'offrir plus de transparence aux citoyens tout en assurant la protection des renseignements personnels, il diffuse sur son site Web des documents relatifs à des dépenses et aux contrats qu'il a conclus.

États financiers audités

Le Vérificateur général est financé par des crédits parlementaires annuels. Les états financiers sont dressés de façon à respecter les Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Selon les états financiers, les charges totales de l'exercice 2017-2018 se sont chiffrées à 28,6 millions de dollars, soit une hausse de 2 % par rapport à l'exercice précédent.

Pour la rémunération, la baisse de 155 milliers de dollars (0,7 %) s'explique surtout par la signature de la convention collective des professionnels, qui a eu pour effet de diminuer la banque de congés de maladie. Notons que la rémunération a représenté 78 % des charges du Vérificateur général, comparativement à 80 % en 2016-2017.

Quant aux services professionnels en audit, l'augmentation de 421 milliers de dollars (31 %) en 2017-2018 par rapport à l'exercice précédent s'explique principalement par les besoins accrus en personnel contractuel pour le secteur de l'audit financier, et ce, en raison des postes non pourvus au cours de l'année.

Par ailleurs, l'état des résultats présente un déficit de 20 milliers de dollars. Ce déficit s'explique par des acquisitions en immobilisations de 467 milliers de dollars et une charge d'amortissement de 487 milliers de dollars. Il ne faut pas interpréter ce déficit comme si le Vérificateur général avait dépensé plus qu'il n'en avait le droit. En effet, les crédits budgétaires permettent de dépenser, comme il a été démontré dans le tableau 7.

Rapport de la direction

Les états financiers du Vérificateur général du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Vérificateur général du Québec reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le cabinet MDCB CPA S.E.N.C. a procédé à l'audit des états financiers du Vérificateur général du Québec conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de son audit et l'expression de son opinion. L'auditeur indépendant peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction du Vérificateur général du Québec pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Guylaine Leclerc, FCPA, FCA
Vérificatrice générale du Québec



Amélie Vaillancourt, CPA, CGA
Directrice des ressources financières
et matérielles

Québec, le 31 octobre 2018

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Vérificateur général du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018 et les états des résultats et de l'excédent cumulé, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Vérificateur général du Québec au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations

Conformément au mandat confié et sur la base des éléments probants obtenus lors de la réalisation de nos travaux d'audit sur les états financiers, à notre avis, dans tous les aspects significatifs, le Vérificateur général du Québec s'est conformé aux lois, aux règlements, aux directives ainsi qu'aux règles en vigueur ayant une incidence financière sur les états financiers.

HOB Comptables Professionnels Agrés snc¹

Société de comptables professionnels agréés

Québec, le 31 octobre 2018

1. CPA auditeur, CA permis n° A115130

État des résultats et de l'excédent cumulé de l'exercice clos le 31 mars 2018 (en milliers de dollars)

	2018		2017
	Budget (note 4)	Résultats réels	Résultats réels
Revenus (note 5)	30 706	28 598	28 277
Charges			
Rémunération	24 538	22 251	22 406
Services professionnels en audit	1 373	1 773	1 352
Services d'audits financiers	459	461	500
Services administratifs	853	801	610
Droits d'auteur et licences	723	752	667
Frais de déplacement et représentation	467	417	431
Télécommunications	201	172	125
Services d'impression et de publication	286	142	248
Loyers, taxes et électricité	1 220	1 179	948
Loyer auprès de la Société québécoise des infrastructures	-	-	245
Fournitures	110	161	126
Entretien	26	22	21
Amortissement des immobilisations corporelles	450	487	367
	30 706	28 618	28 046
(Déficit) excédent de l'exercice	-	(20)	231
Excédent cumulé au début de l'exercice		1 071	840
Excédent cumulé à la fin de l'exercice		1 051	1 071

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**État de la situation financière
au 31 mars 2018
(en milliers de dollars)**

	2018	2017
Actifs financiers		
Droits de trésorerie	2 610	2 265
Créances	14	14
À recevoir du fonds général du fonds consolidé du revenu, sans intérêt (note 6)	6 855	7 913
	9 479	10 192
Passifs		
Charges à payer et frais courus (note 7)	4 835	4 525
Crédits reportés (note 8)	908	870
Provision pour congés de maladie (note 9)	4 171	5 067
	9 914	10 462
Dettes nettes	(435)	(270)
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 10)	1 051	1 071
Charges payées d'avance	435	270
	1 486	1 341
Excédent cumulé (note 11)	1 051	1 071
Obligations contractuelles (note 12)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Vérificateur général du Québec



Guylaine Leclerc, FCPA, FCA
Vérificatrice générale du Québec



Amélie Vaillancourt, CPA, CGA
Directrice des ressources financières
et matérielles

État de la variation de la dette nette de l'exercice clos le 31 mars 2018 (en milliers de dollars)

	2018		2017
	Budget (note 4)	Résultats réels	Résultats réels
(Déficit) excédent de l'exercice	-	(20)	231
Variation due aux immobilisations :			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(600)	(467)	(598)
Amortissement des immobilisations corporelles	450	487	367
	(150)	20	(231)
Acquisitions de charges payées d'avance	-	(165)	(60)
Augmentation de la dette nette	(150)	(165)	(60)
Dette nette au début de l'exercice		(270)	(210)
Dette nette à la fin de l'exercice		(435)	(270)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 mars 2018 (en milliers de dollars)

	2018	2017
Activités de fonctionnement		
(Déficit) excédent de l'exercice	(20)	231
Élément sans effet sur les droits de trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	487	367
Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement :		
Créances	-	3
À recevoir du fonds général du fonds consolidé du revenu	1 058	275
Charges à payer et frais courus	335	537
Crédits reportés	38	870
Provision pour congés de maladie	(896)	(205)
Charges payées d'avance	(165)	(60)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	837	2 018
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(492)	(732)
Augmentation des droits de trésorerie	345	1 286
Droits de trésorerie au début de l'exercice	2 265	979
Droits de trésorerie à la fin de l'exercice	2 610	2 265

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires

31 mars 2018

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars)

1. Nature des activités

En vertu de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), le Vérificateur général du Québec effectue notamment la vérification des livres et comptes du fonds consolidé du revenu, des organismes publics et de plusieurs organismes du gouvernement du Québec. Cette vérification comporte l'audit financier, l'audit de la conformité des opérations aux lois, règlements, politiques et directives ainsi que l'audit de performance. Le Vérificateur général du Québec exerce les pouvoirs que la loi lui confie et les résultats de ses audits sont communiqués à l'Assemblée nationale, dont il relève.

Le Vérificateur général du Québec est financé au moyen de crédits annuels octroyés par l'Assemblée nationale et n'est pas assujéti aux termes des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu.

2. Principales méthodes comptables

Référentiel comptable

Aux fins de la préparation de ses états financiers, le Vérificateur général du Québec utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers du Vérificateur général du Québec par la direction, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Le principal élément faisant l'objet d'estimations est l'évaluation de la provision pour congés de maladie. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Instruments financiers

Les droits de trésorerie et les créances sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges à payer et frais courus, à l'exception des avantages sociaux à payer, sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Notes complémentaires

31 mars 2018

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars)

2. Principales méthodes comptables (suite)

Revenus

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, soit dans l'exercice au cours duquel surviennent les opérations ou les faits leur donnant lieu. Ainsi, les crédits parlementaires sont comptabilisés à titre de revenus lorsqu'ils sont autorisés et que tous les critères d'admissibilité sont atteints, sauf si ces crédits sont assortis de stipulations qui créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Dans ces cas, ils sont comptabilisés à titre de revenus au fur et à mesure que les conditions relatives au passif sont remplies.

Actifs

Droits de trésorerie

Les opérations financières du Vérificateur général du Québec sont effectuées par l'entremise du fonds général du fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec. Les droits de trésorerie représentent le montant d'encaisse que le Vérificateur général du Québec a le droit de tirer du fonds général du fonds consolidé du revenu afin d'acquitter ses obligations à même les crédits qui lui ont été accordés.

Passifs

Crédits reportés

Certains crédits parlementaires inutilisés peuvent être reportés uniquement à l'exercice subséquent. Ce report doit être autorisé au préalable par le Bureau de l'Assemblée nationale.

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables établies par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle.

Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

Notes complémentaires

31 mars 2018

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars)

2. Principales méthodes comptables (suite)

Actifs non financiers

De par leur nature, les actifs non financiers sont généralement utilisés afin de rendre des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire :

Catégorie	Durée
Améliorations locatives	Durée du bail
Matériel et équipement	5 ans
Équipement informatique et logiciels	3 ans
Développement informatique	10 ans

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, son coût est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values sur les immobilisations corporelles sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint.

Les services reçus à titre gratuit ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

Gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises étrangères.

Notes complémentaires

31 mars 2018

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars)

3. Modifications comptables

Adoption de nouvelles normes comptables

Le 1^{er} avril 2017, le Vérificateur général du Québec a adopté les cinq nouvelles normes suivantes :

Norme	Adoption
SP 2200, Information relative aux apparentés	Prospective
SP 3210, Actifs	Prospective
SP 3320, Actifs éventuels	Prospective
SP 3380, Droits contractuels	Prospective
SP 3420, Opérations interentités	Prospective

Le chapitre SP 2200 définit un apparenté et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les opérations entre apparentés. Des informations à fournir sont requises sur les opérations entre apparentés et les relations sous-jacentes lorsque ces opérations ont été conclues à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées et ont, ou pourraient avoir, une incidence financière importante sur les états financiers.

Le chapitre SP 3210 fournit des indications sur l'application de la définition des actifs énoncée dans la norme SP 1000, Fondements conceptuels des états financiers, et établit des normes générales d'informations à fournir à leur sujet. Des informations doivent être fournies sur les grandes catégories d'actifs non constatés. Lorsqu'un actif n'est pas constaté parce que le montant en cause ne peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, il faut mentionner les motifs sous-jacents.

Le chapitre SP 3320 définit et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les actifs éventuels. Des informations doivent être fournies sur les actifs éventuels s'il est probable que l'événement futur déterminant se produira.

Le chapitre SP 3380 définit et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les droits contractuels. Des informations doivent être fournies sur les droits contractuels et comprendre une description de la nature et de l'ampleur des droits contractuels ainsi que de leur échéancier.

Notes complémentaires

31 mars 2018

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars)

3. Modifications comptables (suite)

Le chapitre SP 3420 établit des normes de comptabilisation et d'information applicables aux opérations conclues entre des entités du secteur public qui sont comprises dans le périmètre comptable d'un gouvernement, tant du point de vue du prestataire que de celui du bénéficiaire.

L'adoption de ces normes n'a eu aucune incidence sur les résultats et sur la situation financière du Vérificateur général du Québec. Les incidences se limitent, le cas échéant, à des informations présentées dans les notes complémentaires.

4. Budget

Le budget détaillé, préparé par la direction du Vérificateur général du Québec, a été approuvé par le Bureau de l'Assemblée nationale le 13 avril 2017.

5. Revenus

Le Vérificateur général du Québec est financé par des crédits parlementaires annuels.

	2018	2017
Crédits parlementaires		
Initiaux	29 986	29 598
Réalloués de l'exercice antérieur	870	–
À recevoir du fonds général du fonds consolidé du revenu (variation des sommes)	(1 058)	(275)
	29 798	29 323
Périmés	(292)	(176)
Reportés à l'exercice subséquent	(908)	(870)
	28 598	28 277

6. À recevoir du fonds général du fonds consolidé du revenu

	2018	2017
Traitements et avantages sociaux	2 684	2 846
Congés de maladie	4 171	5 067
	6 855	7 913

Notes complémentaires

31 mars 2018

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars)

7. Charges à payer et frais courus

	2018	2017
Fournisseurs et autres	904	937
Traitements	1 589	1 158
Avantages sociaux	142	100
Provision pour vacances	2 200	2 330
	4 835	4 525

8. Crédits reportés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2018, le Vérificateur général du Québec a reporté 908 \$ de crédits (2017 : 870 \$).

	2018	2017
Solde au début	870	–
Crédits reportables	908	870
Virement aux revenus de l'exercice	(870)	–
Solde à la fin	908	870

9. Provision pour congés de maladie

Le Vérificateur général du Québec applique le programme d'accumulation de congés de maladie tel que prévu par les conditions de travail des employés non syndiqués du gouvernement, ce qui donne lieu à des obligations à long terme.

Les obligations du programme d'accumulation des congés de maladie augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services. La valeur de ces obligations est établie à l'aide d'une méthode qui répartit le coût de ce programme sur la durée de la carrière active des employés.

Accumulation des journées de maladie

L'attribution des journées de maladie est habituellement d'une journée par mois (douze jours par année). Chacune des journées non utilisées est transférable et cumulable dans le futur jusqu'à ce que survienne un événement particulier (retraite, cessation d'emploi, décès).

Le personnel d'encadrement n'accumule pas de journées de maladie. Toutefois, il conserve les banques qu'il a accumulées dans le passé, et ce, jusqu'à sa retraite, sa cessation d'emploi ou son décès.

Notes complémentaires

31 mars 2018

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars)

9. Provision pour congés de maladie (suite)

Utilisation des journées de maladie

En cas de cessation d'emploi ou de décès, la banque de journées accumulées est remboursée à 50 % en un seul versement et sujette à un maximum global de soixante-six jours.

À la retraite, les individus peuvent, outre la condition ci-haut mentionnée, utiliser un jour à la fois, en congé de préretraite, leurs journées de maladie accumulées jusqu'à ce que leur banque soit épuisée.

Obligations relatives aux congés de maladie

Les conventions collectives 2015-2020 intervenues en juin 2016 au niveau des conditions salariales des fonctionnaires du gouvernement du Québec et en juillet 2018 au niveau des conditions salariales des professionnels du gouvernement du Québec ont modifié ce programme. Depuis le 1^{er} avril 2017, les fonctionnaires peuvent accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement jusqu'à un maximum de 20 jours en banque. Toute journée excédentaire sera payable à la fin de l'année civile. Il n'y aura aucune possibilité d'utiliser ces journées dans un contexte de départ en préretraite. Des mesures transitoires sont appliquées jusqu'au 31 mars 2022. Pour les professionnels, les mêmes modalités s'appliquent à partir du 1^{er} avril 2019 ainsi que l'application de mesures transitoires jusqu'au 31 mars 2024.

	2018	2017
Solde au début	5 067	5 272
Variation de l'exercice	(427)	252
Prestations versées au cours de l'exercice	(469)	(457)
Solde à la fin	4 171	5 067

Évaluation

Le programme d'accumulation de congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base notamment des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes :

	2018	2017
Taux d'indexation	2,00 % à 2,83 %	1,75 % à 2,83 %
Taux d'actualisation	2,10 % à 3,09 %	0,94 % à 3,44 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	16 ans	18 ans

Notes complémentaires

31 mars 2018

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars)

10. Immobilisations corporelles

	Améliorations locatives	Matériel et équipement	Équipement informatique et logiciels	Développement informatique	2018 Total	2017 Total
Coût des immobilisations						
Solde d'ouverture	1 466	1 070	1 875	257	4 668	4 363
Acquisitions	9	20	438	–	467	598
Radiations	–	–	(136)	–	(136)	(293)
Solde de clôture	1 475	1 090	2 177	257	4 999	4 668
Amortissement cumulé						
Solde d'ouverture	1 369	957	1 122	149	3 597	3 523
Amortissement de l'exercice	34	48	381	24	487	367
Incidence des radiations	–	–	(136)	–	(136)	(293)
Solde de clôture	1 403	1 005	1 367	173	3 948	3 597
Valeur comptable nette au 31 mars	72	85	810	84	1 051	1 071

	2018	2017
Budget initial d'immobilisations corporelles	600	600
Acquisitions de l'exercice	(467)	(598)
Crédits parlementaires périmés	(133)	(2)
	–	–

Des acquisitions d'immobilisations corporelles sont incluses dans les charges à payer et frais courus pour 107\$ (2017 : 132\$).

11. Excédent cumulé

L'excédent cumulé est investi en immobilisations corporelles.

Notes complémentaires

31 mars 2018

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars)

12. Obligations contractuelles

Le Vérificateur général du Québec loue des locaux et de l'équipement en vertu de contrats de location-exploitation pour un montant de 4 073 \$ (2017 : 5 137 \$) expirant de mars 2019 à juillet 2022.

Les obligations contractuelles s'établissent comme suit pour les prochains exercices :

2019	1 214
2020	862
2021	860
2022	855
2023	282
	4 073

Le bail, pour les locaux de Montréal, pour les exercices 2020 à 2029 était en cours de négociation au 31 mars 2018. Il a été signé le 14 juillet 2018.

De plus, le Vérificateur général du Québec a signé des contrats de services professionnels pour 1 478 \$ (2017 : 1 349 \$) comportant une clause de résiliation unilatérale.

13. Opérations entre apparentés

Le Vérificateur général du Québec est apparenté aux fins comptables avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Il est également apparenté à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Les principaux dirigeants sont les membres décisionnels du comité de direction.

Le Vérificateur général du Québec n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées. Aucune transaction n'a été conclue entre le Vérificateur général du Québec et ses principaux dirigeants, leurs proches parents et les entités pour lesquelles ces personnes ont le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives.

Les membres du personnel du Vérificateur général du Québec participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE), incluant le Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Le Vérificateur général du Québec n'assume aucune cotisation à titre d'employeur et n'a aucune obligation envers ces régimes gouvernementaux. Le coût de ces avantages sociaux, défrayé à même les crédits du Secrétariat du Conseil du trésor, entité sous contrôle comptable commun, n'est pas présenté à l'état des résultats et de l'excédent cumulé.

Notes complémentaires

31 mars 2018

(Les montants sont exprimés en milliers de dollars)

14. Gestion des risques liés aux instruments financiers

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Le risque de crédit associé aux droits de trésorerie et aux créances est réduit puisque ces sommes sont auprès d'entités gouvernementales. Aux 31 mars 2018 et 2017, toutes les créances étaient recevables dans les 30 jours. L'exposition maximale au risque de crédit se limite à la valeur comptable des droits de trésorerie et des créances.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Vérificateur général du Québec ne soit pas en mesure de satisfaire à ses obligations financières lorsqu'elles viennent à échéance. Le Vérificateur général du Québec établit des prévisions budgétaires afin de s'assurer qu'il dispose des droits de trésorerie nécessaires pour satisfaire à ses obligations.

Le tableau suivant présente l'échéance estimative des passifs financiers.

	2018	2017
Charges à payer et frais courus		
Moins de 90 jours	1 070	1 187
90 jours à 365 jours	3 623	3 238
	4 693	4 425

Annexes et sigles

- Annexe 1** Audits des états financiers confiés à des cabinets du secteur privé et honoraires professionnels
- Annexe 2** Interventions relatives à l'audit de performance publiées ou réalisées en 2017-2018
- Annexe 3** État d'avancement des actions prévues dans le *Plan d'action de développement durable 2017-2020*
- Annexe 4** Organigramme au 31 mars 2018

Sigles

CAP Commission de l'administration publique

CCVL Conseil canadien des vérificateurs législatifs

Annexe 1 Audits des états financiers confiés à des cabinets du secteur privé et honoraires professionnels (en dollars)¹

Honoraires professionnels assumés par :					
		le Vérificateur général		les entités	
		2017-2018	2016-2017	2017-2018	2016-2017
	Nombre d'interventions ²				
1	Bibliothèque et Archives nationales du Québec	1	30 000	34 500	
2	Centre de la francophonie des Amériques	1	10 000	12 625	
3	Centre de recherche industrielle du Québec	1	22 500	27 100	
4	Commission de la construction du Québec	12			425 000 265 550
5	Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail ³	1			199 000 199 000
6	et Fonds de la santé et de la sécurité du travail	1			
7	Conseil des arts et des lettres du Québec	1	15 000	19 250	
8	Corporation d'urgences-santé	1	37 500	36 500	
9	École nationale de police du Québec	1			20 360 19 500
10	École nationale des pompiers du Québec	1			29 500 29 500
11	Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre	1			24 500
12	Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies	1	9 500	9 500	
13	Fonds de recherche du Québec – Santé	1	26 300	26 300	
14	Fonds de recherche du Québec – Société et culture	1	9 500	9 500	
15	Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages	1			10 000 11 200
16	Cautionnements individuels des agents de voyages	1			4 000 5 100
17	Héma-Québec	1			47 500 47 500
18	Institut de la statistique du Québec	1	14 600	14 570	
19	Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	1	23 500	23 500	
20	Institut national d'excellence en santé et en services sociaux	1	15 800	32 000	
21	Institut national de santé publique du Québec	1	19 000	18 500	
22	Musée d'art contemporain de Montréal	1	30 385	29 500	
23	Musée de la civilisation	1	28 000	31 350	
24	Musée national des beaux-arts du Québec	1	28 000	30 370	

1. Les montants représentent le coût complet de l'audit. Par conséquent, ils diffèrent de ceux mentionnés dans les états financiers puisque des missions se réalisent sur deux exercices financiers du Vérificateur général.

2. Il s'agit du nombre d'états financiers audités.

3. Depuis le 1^{er} janvier 2016, les activités de la Commission de la santé et de la sécurité du travail, celles de la Commission des normes du travail et celles de la Commission de l'équité salariale sont regroupées; le nouvel organisme porte le nom de Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail.

Honoraires professionnels assumés par :					
		le Vérificateur général		les entités	
		2017-2018	2016-2017	2017-2018	2016-2017
Nombre d'interventions ²					
25	Office des professions du Québec	1		11 250	14 500
26	Office Québec-Amériques pour la jeunesse	1	12 300	12 800	
27	Office Québec-Monde pour la jeunesse	1	13 283	13 750	
28	Régie de l'énergie	1		24 000	24 000
29	Régie du bâtiment du Québec	1		32 000	39 250
30	Régie du cinéma	1		19 200	19 200
31	Société de développement de la Baie-James	1		34 000	34 000
32	Société de développement des entreprises culturelles	1	40 000	40 000	
33	Société des établissements de plein air du Québec	1		39 500	39 500
34	Société des traversiers du Québec	1	24 510	24 317	
35	Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec)	1	36 452	34 000	
36	Société du Centre des congrès de Québec	1	17 000	19 673	
37	Société du parc industriel et portuaire de Bécancour	1		14 733	15 500
38	Société du port ferroviaire de Baie-Comeau-Hauterive	1		9 000	9 555
39	Société québécoise d'information juridique	1		29 000	29 000
40	Tribunal administratif du travail ⁴	1		17 475	24 500
Total		51	463 130	499 605	990 018

2. Il s'agit du nombre d'états financiers audités.

4. Depuis le 1^{er} janvier 2016, les activités de la Commission des lésions professionnelles et celles de la Commission des relations du travail sont regroupées ; le nouvel organisme porte le nom de Tribunal administratif du travail.

Annexe 2 Interventions relatives à l'audit de performance publiées ou réalisées en 2017-2018

	Interventions aux fins du tableau 1	Audits aux fins des indicateurs 2017-2018	Indicateurs du <i>Plan stratégique 2016-2019</i> ^{1,2}
Audit courant et audit particulier – Publication en 2017-2018			
Mai 2017 – Travaux en cours au 31 mars 2017			
Autorité des marchés financiers : activités de contrôle et Fonds d'indemnisation des services financiers	✓		s.o. ³
Réhabilitation des terrains contaminés	✓		s.o. ³
Travaux sylvicoles	✓		s.o. ⁴
Juin 2017 – Travaux en cours au 31 mars 2017			
Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports : gestion contractuelle – Audit particulier (partie 2)	✓		s.o. ⁴
Novembre 2017 – Travaux en cours au 31 mars 2017			
Vente d'immeubles – Motion de l'Assemblée nationale	✓	✓	s.o.
Financement des commissions scolaires et gestion de leurs frais d'administration	✓	✓	s.o.
Francisation des personnes immigrantes	✓	✓	1.2.1 et 1.5.1
Intégration des personnes immigrantes : services individuels de soutien à l'installation et à l'intégration	✓	✓	1.2.1 et 1.5.1
Nombre d'audits terminés en 2017-2018 (aux fins du tableau 1)	8		

1. Pour les indicateurs concernés du *Plan stratégique 2016-2019*, la période de référence inclut les missions d'audit de performance pour lesquelles les principaux travaux ont été réalisés entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2018. Elle exclut les missions qui ont été considérées dans le calcul d'un indicateur similaire pour l'année précédente. Les missions en cours au 31 mars 2018 peuvent être comptabilisées dans le calcul de l'indicateur si elles ont fait l'objet d'une publication durant la session parlementaire se terminant en juin de l'année subséquente. Elles ne peuvent toutefois être comptabilisées que pour une année.

2. Les chiffres renvoient au numéro de l'indicateur dans le *Plan stratégique 2016-2019*.

3. Cette intervention a été prise en compte en 2016-2017 aux fins du calcul de l'indicateur 1.2.1 du plan stratégique.

4. Cette intervention a été prise en compte en 2016-2017.

	Interventions aux fins du tableau 1	Audits aux fins des indicateurs 2017-2018	Indicateurs du <i>Plan stratégique</i> 2016-2019 ^{1, 2}
Audit courant et audit particulier – Travaux en cours au 31 mars 2018			
Mai 2018			
Application de la <i>Loi sur le développement durable</i> : 2017		✓	s.o.
Reprise informatique		✓	1.4.1
Services chirurgicaux		✓	1.2.1 (réseau) et 1.5.1
Juin 2018			
Commission de la capitale nationale du Québec : gouvernance et gestion des activités		✓	s.o.
Compétence de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction		✓	1.2.1 (société d'État)
Terrains contaminés sous la responsabilité de l'État		✓	s.o.
Autorisation de conclure des contrats et sous-contrats publics – Audit particulier		✓	s.o.
Réseau express métropolitain : analyse comptable du montage financier – Motion de l'Assemblée nationale		✓	s.o.
Gestion de certains baux et contrats d'aménagement conclus notamment avec des entreprises de Marc Bibeau ou de Georges Gantcheff – Motions de l'Assemblée nationale (partie 2)		✓	1.3.1
Nombre total d'audits pour la période de référence		13⁵	
Nombre total d'audits pour l'indicateur 1.2.1 (pourcentage)			4 (31%)
Nombre total d'audits pour l'indicateur 1.3.1			1
Nombre total d'audits pour l'indicateur 1.4.1			1
Nombre total d'audits pour l'indicateur 1.5.1 (pourcentage)			3 (27%)

1. Pour les indicateurs concernés du *Plan stratégique 2016-2019*, la période de référence inclut les missions d'audit de performance pour lesquelles les principaux travaux ont été réalisés entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2018. Elle exclut les missions qui ont été considérées dans le calcul d'un indicateur similaire pour l'année précédente. Les missions en cours au 31 mars 2018 peuvent être comptabilisées dans le calcul de l'indicateur si elles ont fait l'objet d'une publication durant la session parlementaire se terminant en juin de l'année subséquente. Elles ne peuvent toutefois être comptabilisées que pour une année.

2. Les chiffres renvoient au numéro de l'indicateur dans le *Plan stratégique 2016-2019*.

5. Les audits de mai et de juin 2017 ont été pris en compte dans le rapport annuel de gestion de l'an dernier.

	Interventions aux fins du tableau 1	Audits aux fins des indicateurs 2017-2018	Indicateurs du <i>Plan stratégique 2016-2019</i> ^{1, 2}
Suivi des recommandations			
Non-production de déclarations à Revenu Québec (mai 2017)	✓		
Régie du logement : traitement des demandes (novembre 2017)	✓		
Total (aux fins du tableau 1)	2		
Autres travaux			
Portrait du suivi de l'application des recommandations en audit de performance (mai 2017)	✓		
Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 135, <i>Loi renforçant la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement</i>	✓		
Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 155, <i>Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec</i>	✓		
Séance de travail à laquelle la CAP, le Secrétariat du Conseil du trésor et le Vérificateur général ont participé concernant le contenu du rapport annuel de gestion (séance en lien avec une recommandation de la CAP dans son 32 ^e rapport)	✓		
Mémoire déposé à la CAP portant sur l'optimisation du processus d'audit interne au gouvernement du Québec	✓		
Total (aux fins du tableau 1)	5		

1. Pour les indicateurs concernés du *Plan stratégique 2016-2019*, la période de référence inclut les missions d'audit de performance pour lesquelles les principaux travaux ont été réalisés entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2018. Elle exclut les missions qui ont été considérées dans le calcul d'un indicateur similaire pour l'année précédente. Les missions en cours au 31 mars 2018 peuvent être comptabilisées dans le calcul de l'indicateur si elles ont fait l'objet d'une publication durant la session parlementaire se terminant en juin de l'année subséquente. Elles ne peuvent toutefois être comptabilisées que pour une année.

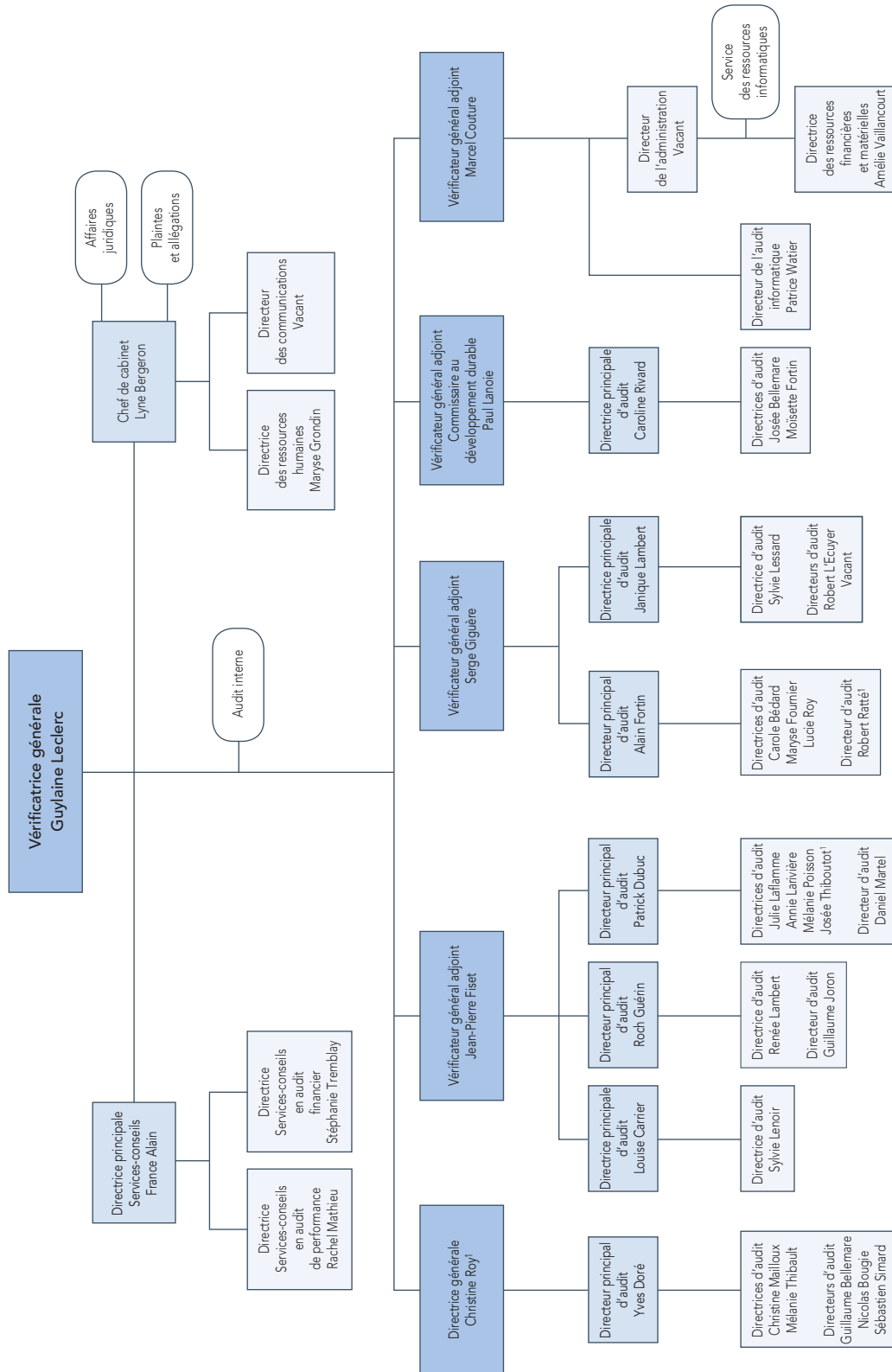
2. Les chiffres renvoient au numéro de l'indicateur dans le *Plan stratégique 2016-2019*.

Annexe 3 État d'avancement des actions prévues dans le Plan d'action de développement durable 2017-2020

Actions	Échéances prévues	Résultat au 31 mars 2018
Objectif A Adopter une approche pour mieux intégrer le développement durable aux audits de performance		
1. Documenter les travaux menés en ce sens par d'autres vérificateurs législatifs	1 ^{er} mai 2017	Réalisée
2. Préparer une approche, un guide et des outils pour les équipes d'audit de performance	31 octobre 2017	Réalisée avec un léger retard
3. Offrir une formation associée à l'intégration du développement durable dans les audits de performance à tous les professionnels en audit de performance	En continu à compter de novembre 2017	Réalisée
Objectif B Soutenir le développement continu de l'expertise du personnel, en particulier en matière de développement durable		
1. Proposer annuellement un plan de formation	En continu à compter d'avril 2017	Réalisée
2. Développer et donner une formation en développement durable à tous les nouveaux employés	En continu à compter d'avril 2017	Réalisée
Objectif C Maintenir un niveau de mobilisation élevé, tout en favorisant la qualité de vie au travail et une vie saine		
1. Entreprendre les démarches pour l'obtention de la certification « Employeur remarquable »	31 mars 2019	Réalisée
2. Adopter des principes directeurs pour le travail à domicile	28 février 2017	Non réalisée
3. Adopter une politique pour un climat de travail sain	Juin 2017	Réalisée
4. Maintenir un service d'assistance en ergonomie, un programme de vaccination contre la grippe et un programme d'aide aux employés	En continu	Réalisée
5. Maintenir un comité consultatif de gestion	En continu	Réalisée
Objectif D Appuyer les activités des organismes communautaires, des entreprises d'économie sociale et de commerce équitable		
1. Inclure dans la directive d'achats des exigences concernant les produits équitables ou en provenance d'entreprises d'économie sociale	30 juin 2017	Réalisée après l'échéance
2. Poursuivre les achats de café équitable	En continu	Réalisée
3. Participer à la campagne d'entraide en intégrant des activités toute l'année	En continu	Réalisée
4. Identifier les organisations et prendre les moyens de les encourager	En continu à compter d'avril 2017	Réalisée
Objectif E Coopérer avec d'autres intervenants du secteur public en matière de développement durable aux niveaux national et international, en particulier avec la Francophonie		
1. Donner suite aux invitations pour ce faire	En continu à compter d'avril 2017	Réalisée
Objectif F Renforcer la participation à la vie culturelle		
1. Devenir membre de la bibliothèque Gabrielle-Roy à Québec et de l'Artothèque à Montréal et y emprunter des œuvres d'art pour les bureaux de Québec et de Montréal	En continu à compter d'avril 2017	Réalisée
2. Choisir des objets fabriqués au Québec pour les activités de reconnaissance des employés	En continu à compter d'avril 2018	-

Actions	Échéances prévues	Résultat au 31 mars 2018
Objectif G Mieux faire connaître les travaux du Vérificateur général afin de favoriser la participation publique au contrôle des politiques et des mesures gouvernementales		
1. Refonte du site Web	31 mars 2017	Non réalisée
2. Participation du Vérificateur général aux médias sociaux	En continu à partir d'avril 2017	Réalisée
3. Révision de la politique de plaintes	31 mars 2018	Réalisée
Objectif H Réduire les impressions à l'interne		
1. Modifier la directive sur les réunions organisationnelles du Vérificateur général pour y inclure des normes d'écoresponsabilité à respecter lors de l'organisation d'événements internes et externes	31 janvier 2017	Réalisée
2. Acquérir de l'équipement informatique favorisant le travail sans papier ainsi que le contrôle et le suivi des impressions	31 mars 2018	Réalisée
Objectif I Améliorer la récupération des matières résiduelles		
1. Participer au programme ICI on recycle	Niveau 2 : 31 mars 2017 Niveau 3 : 31 mars 2019	Réalisée -
2. Maintenir en place des mesures de réduction/réemploi recyclage/valorisation dans différentes catégories	En continu	Réalisée
Objectif J Favoriser les déplacements écoresponsables		
1. Maintenir des directives pour favoriser des déplacements professionnels écoresponsables	En continu	Réalisée
2. Donner des informations sur les déplacements écoresponsables aux employés	31 mars 2017	Réalisée
Objectif K Faire des achats écoresponsables		
1. Inclure des exigences environnementales dans ses politiques et directives concernant les achats	30 juin 2017	Réalisée
Action visant tous les objectifs		
1. Réaliser des activités de sensibilisation (minimum deux par année) auprès des employés, y compris des capsules (minimum quatre par année) et des communications sur le plan d'action	En continu à partir de janvier 2017	Réalisée

Annexe 4 Organigramme au 31 mars 2018



1. Il s'agit d'une nomination intérimaire.

